



Staatssekretariat für Wirtschaft  
Secrétariat d'Etat à l'économie  
Segretariato di Stato dell'economia  
State Secretariat for Economic Affairs



Bundesamt für Raumentwicklung  
Office fédéral du développement territorial  
Ufficio federale dello sviluppo territoriale  
Federal Office for Spatial Development

# ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE D'INTERREG III VERSION ABRÉGÉE

Zurich, 23 décembre 2003

Thomas von Stokar, Sarah Menegale,  
Myriam Steinemann, Stephan Hammer

INTERREG III EVALUATION INTERMEDIAIRE.DOC

INFRAS

INFRAS

GERECHTIGKEITSGASSE 20  
POSTFACH  
CH-8039 ZÜRICH  
t +41 1 205 95 95  
f +41 1 205 95 99  
ZUERICH@INFRAS.CH

MÜHLEMATTSTRASSE 45  
CH-3007 BERN

WWW.INFRAS.CH

## SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>4</b>
<b>RÉSUMÉ</b>	<b>5</b>
POINT DE LA SITUATION ET BUT	5
LE POINT SUR CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ EN SUISSE	6
APPRÉCIATION	7
RECOMMANDATIONS	11
<b>1. ÉTAT DU PROGRAMME INTERREG III</b>	<b>14</b>
1.1. CHIFFRES-CLÉS POUR L'ÉVALUATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE	14
1.1.1. État des octrois définitifs de crédits jusqu'en juillet 2003	14
1.1.2. Épuisement des fonds à fin juillet 2003	21
1.1.3. Composition du financement du côté suisse	23
1.1.4. Évaluation des coordinateurs régionaux, de l'ARE et du seco à propos de l'évolution future	24
1.2. ÉTAT DES OCTROIS PAR PROJET	27
1.2.1. Interreg III A	27
1.2.2. Interreg III B	32
1.2.3. Catégories de promoteurs de projets	34
<b>2. APPRÉCIATION</b>	<b>36</b>
2.1. VOLETS DU PROGRAMME	37
2.2. EXÉCUTION	38
2.2.1. Coopération avec les pays partenaires et l'UE	38
2.2.2. Coopération horizontale et verticale en Suisse	40
2.2.3. Controlling	43
2.2.4. Mesures d'accompagnement	44
2.3. MISE EN ŒUVRE DANS LES RÉGIONS BÉNÉFICIAIRES DE PROGRAMMES	45
<b>3. COHÉRENCE ENTRE INTERREG ET THÈMES POLITIQUES APPARENTÉS</b>	<b>49</b>
3.1. INTERREG ET LA NOUVELLE POLITIQUE RÉGIONALE	49
3.1.1. La nouvelle politique régionale	49
3.1.2. Comparaison Interreg et NRP	52
3.1.3. Questions-clés sur l'insertion de la coopération transfrontalière dans la NPR	56
3.1.4. Options possibles de promotion d'Interreg dans le cadre de la politique régionale	59
3.2. INTERREG ET LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2002	61

3.3.	INTERREG ET LA CONVENTION DES ALPES _____	62
3.4.	INTERREG ET LA POLITIQUE DES AGGLOMÉRATIONS _____	63
<b>4.</b>	<b>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b> _____	<b>65</b>
4.1.	CONCLUSIONS _____	65
4.2.	RECOMMANDATIONS _____	71

## AVANT-PROPOS

Le Secrétariat d'État à l'économie (seco) et l'Office fédéral du développement territorial (ARE) ont commandé en décembre 2002 une évaluation intermédiaire d'Interreg III, mandat qui a été exécuté par le bureau de recherche et de conseils INFRAS. Le but était, dans une première phase, d'examiner les perspectives financières pour les années restantes du programme, compte tenu en particulier de la répartition d'une réserve de 6,5 millions de francs. Dans une deuxième phase il s'agissait d'analyser les structures d'exécution ainsi que les points forts et les points faibles des mesures d'accompagnement destinées à soutenir l'exécution du programme. Toutefois, il était encore trop tôt pour effectuer une analyse des résultats d'Interreg.

L'évaluation intermédiaire montre que le pilier central est le volet III A, c'est-à-dire la poursuite d'Interreg sous sa forme originelle, et cela surtout dans les régions ayant une longue tradition de coopération transfrontalière. Dans ces régions, Interreg III A ne cesse de donner de nouvelles impulsions à la coopération. Mais celle-ci, grâce à Interreg, s'intensifie également dans d'autres régions où elle n'est pratiquée que depuis les années 90.

Bien que le programme III B n'ait pas pu bénéficier de structures de coopération bien établies, il a pris un très bon cours après quelques «maladies d'enfance» et il commence à prendre forme à travers des projets concrets.

Quant au «benjamin» du groupe Interreg, le programme III C, encore dans sa phase initiale, il n'a commencé à se concrétiser que tardivement, dans l'UE comme en Suisse. La coopération interrégionale qu'il cherche à promouvoir constitue, elle aussi, une variante stratégique intéressante pour les régions de Suisse.

L'évaluation intermédiaire nous a montré que la participation de la Suisse à l'initiative européenne Interreg III rencontrait un écho positif. Dans l'ensemble, nous sommes très satisfaits de l'évolution du programme au cours de ces trois dernières années. Cependant, afin d'améliorer encore les résultats d'Interreg, nous nous servons des informations dont nous disposons grâce à l'excellent travail fourni par INFRAS et procéderons à quelques corrections dans la seconde partie du programme. Il incombe maintenant au seco et à l'ARE de faire passer dans la réalité les conclusions pratiques de ces constats. Nous remercions d'ores et déjà les cantons et les régions de nous apporter leur concours dans cette entreprise.

L'équipe Interreg du seco et de l'ARE, Berne, le 15 décembre 2003.

## RÉSUMÉ

### POINT DE LA SITUATION ET BUT

En vertu d'un arrêté fédéral, la Confédération participe à hauteur de 39 millions de francs à l'initiative commune européenne Interreg III destinée à promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale durant les années 2000 à 2006. Elle poursuit ainsi son engagement en faveur d'un renforcement de la coopération transfrontalière, comme elle l'avait fait dans le cadre d'Interreg II A. Interreg III a permis de nouveaux apports à la coopération transnationale (volet III B) et interrégionale (III C). Par cet engagement, la Confédération veut contribuer à intensifier la coopération européenne, à accroître la compétitivité des régions et à améliorer la coordination de la politique d'organisation du territoire aux niveaux suisse et européen. Les objectifs prioritaires de la Suisse se rapportent à la politique d'intégration, à la politique régionale et à la politique d'organisation du territoire. L'initiative doit, tout d'abord, renforcer les relations entre les régions européennes et les cantons suisses et tendre à ce que les cantons et régions de Suisse accordent une importance accrue à la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. Interreg III doit ensuite contribuer à promouvoir la compétitivité et le développement durable dans les régions, ainsi qu'à maintenir un peuplement décentralisé pour sauvegarder la qualité de l'habitat. Enfin, Interreg a pour troisième objectif de renforcer les liens entre le Schéma de développement de l'espace communautaire SDEC et les grandes lignes de l'organisation du territoire en Suisse.

La présente évaluation intermédiaire a été établie entre décembre 2002 et décembre 2003, sur mandat du seco; le travail a été effectué en collaboration avec le seco, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et le groupe d'accompagnement Interreg. Son objectif premier est d'indiquer ce que la Suisse peut améliorer pour la seconde partie du programme Interreg III et les éventuels programmes qui lui succéderont. Il s'agit notamment d'évaluer les perspectives financières, les structures d'exécution et la mise en œuvre en Suisse, mais également de procéder, si possible, à une évaluation sommaire des premiers résultats du programme. Un autre point important consiste à évaluer les effets sur Interreg des plus récents développements de la politique régionale et de la politique d'organisation du territoire en Suisse.

Pour réaliser cette évaluation intermédiaire, il a fallu analyser des documents concernant le programme Interreg, recueillir des données sur les projets et leur financement, et effectuer plus de 50 interviews de personnes impliquées en Suisse et à l'étranger.

## LE POINT SUR CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ EN SUISSE

La Suisse participe à des projets relevant des trois volets du programme (III A, III B et III C).

Pour ce qui est de l'exécution d'Interreg III au niveau de la Confédération, les offices compétents sont essentiellement le seco, avec la responsabilité des volets A et C, et l'ARE, en charge du volet B. Ce sont les cantons qui sont en premier lieu compétents pour la mise en oeuvre du volet A; la Confédération a la compétence de la mise en oeuvre des volets B et C.

C'est le volet III A (coopération transfrontalière) qui sollicite la majeure partie des moyens financiers: la Confédération engage 22,5 des 39 millions de francs à disposition. Côté suisse, tous les cantons frontaliers sont associés au programme, dans chacune des régions concernées. Fin juillet 2003, 77% des moyens financiers affectés à Interreg par la Confédération étaient déjà utilisés, ce qui indique un taux d'utilisation deux fois plus important en Suisse que dans l'UE (37%). Dans les quatre régions concernées par le programme Interreg III A (Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin, Rhin supérieur Centre-Sud, France-Suisse et Italie-Suisse), 244 projets ont été approuvés, dont le coût total représente un montant de 183 millions de francs.

Pour la coopération transnationale (III B), la Confédération met à disposition 4,3 millions de francs. A la différence du volet III A, le volet III B est ouvert à tous les cantons suisses. La Suisse participe à des projets se déroulant dans les régions de l'Arc alpin, de l'Europe du nord-ouest et de la Méditerranée occidentale. Interreg III B, lancé comme un nouveau volet du programme, a exigé un certain temps de mise en train. En 2003, Interreg III B a pris son essor et trouve, même dans les cantons de l'intérieur, un écho de plus en plus favorable. Fin juillet 2003, 84% des fonds de la Confédération destinés au volet III B d'Interreg étaient utilisés.

Le volet III C (coopération interrégionale), qui permet la coopération entre des régions qui ne sont pas voisines, a démarré plus tard que les autres volets. En juillet 03, la Suisse participe définitivement à deux projets. La prochaine décision concernant des projets supplémentaires aura lieu en janvier 04. Pour ce volet, la Suisse a mis à disposition 1,7 million de francs; le taux d'utilisation des fonds était de 15% à fin juillet 2003.

Dans l'ensemble, la participation suisse à Interreg III se développe avec grand succès compte tenu des moyens que la Confédération met à disposition. Le taux d'utilisation des fonds – plus élevé que celui de l'UE dans tous les programmes – pourrait toutefois causer

quelques problèmes à moyen terme, dans la mesure où les partenaires suisses risquent d'avoir de la peine à financer leur participation vu qu'ils ne reçoivent plus que de faibles contributions – voire aucune contribution du tout – pour de nouveaux projets.

Dans certaines régions participant à Interreg III A, les moyens financiers étaient déjà pratiquement épuisés au printemps 2003. C'est pourquoi, d'entente avec l'ARE, le seco a puisé dans la réserve de 6,5 millions de francs afin de mettre à disposition du groupe d'accompagnement Interreg et des cantons une première tranche de 50% destinée à certaines de ces régions. La clé de répartition entre les différents volets et les régions bénéficiaires a été conservée comme à l'origine. Une décision doit être prise d'ici à la fin de 2004/début 2005 quant à l'octroi définitif de l'ensemble de la réserve.

## APPRÉCIATION

### **Interreg III fournit une contribution importante à la coopération transfrontalière et transnationale**

La participation de la Suisse à Interreg III correspond aux objectifs déclarés de la Confédération en matière de politique d'intégration, de politique régionale et de politique d'organisation du territoire. Mais c'est incontestablement l'intégration qui vient en tête de ces objectifs, et cela pour la plupart des acteurs. Interreg fournit en l'occurrence une contribution importante au renforcement et à la consolidation de la coopération transfrontalière et transnationale. Ses apports au développement de la coopération interrégionale ne peuvent encore être évalués. Les objectifs liés à la politique régionale et à l'organisation du territoire sont perçus comme de moindre importance. Interreg s'intègre néanmoins de manière cohérente à la politique régionale et à la politique d'organisation du territoire de la Confédération. Les moyens financiers à disposition étant toutefois limités, on ne peut guère en constater les effets dans le domaine de la politique régionale.

Une concentration accrue d'Interreg III A sur la NPR (Nouvelle Politique Régionale), comme le propose le seco, est plausible; mais cela impliquerait une focalisation accrue sur la question de la compétitivité et, vraisemblablement, une autre focalisation – d'ordre territorial – sur les zones rurales. Le fait de définir de telles priorités, côté suisse, n'aurait guère de chances d'être bien accueilli par les cantons et les régions voisines. Par ailleurs, cela ferait perdre de l'importance aux objectifs de la politique d'intégration, qui ont été jusqu'ici au premier plan.

Vu la brièveté de la période sur laquelle on pourrait l'apprécier, il est encore trop tôt pour vouloir juger de l'apport du volet III B, portant sur des questions d'organisation du territoire, aux objectifs de la politique en la matière.

### **Interreg III est bien rodé**

Le programme est bien voire très bien rodé en Suisse et, avec les volets III B et III C, il devrait dorénavant inclure également les cantons de l'intérieur. La coopération est intensive et se déroule à un niveau plus élevé que pour Interreg II.

Le volet III A peut s'appuyer sur des réseaux bien établis et des acteurs expérimentés, ce qui a accéléré la réalisation des projets. Le développement du volet III B a pris du temps, faute de pouvoir s'appuyer sur des structures de coopération préexistantes. Aujourd'hui, en revanche, de nombreux projets avec participation suisse ont été approuvés. L'ARE n'a pas pu mener à bien les projets dits stratégiques, qui seraient importants pour la mise en œuvre du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire.

Le volet Interreg III C, qui a démarré tardivement, doit d'abord se faire connaître. Il permet également aux cantons non frontaliers de s'associer au programme. L'apport supplémentaire qu'il représente est encore difficile à évaluer vu la modicité des moyens financiers et l'important investissement nécessaire à la mise en place des structures du programme. Quant à la coopération avec les pays partenaires et l'UE, la plupart des intéressés, de part et d'autre, la jugent très positive.

### **Interreg III est globalement appliqué avec cohérence et efficience**

La mise en œuvre du programme Interreg III peut être jugée globalement positive. La coopération entre les cantons, les organes régionaux de coordination et la Confédération est dans l'ensemble efficiente, ciblée et peu gourmande en ressources.

La nouvelle répartition des compétences entre les deux offices fédéraux, seco et ARE, en ce qui concerne Interreg III implique une structure d'exécution un peu plus complexe. La répartition des tâches et les modalités de la coopération n'étaient parfois pas tout à fait claires ou étaient trop compliquées. Ces problèmes, qui ne sont toutefois pas substantiels, ont été identifiés par les deux offices fédéraux et ont déjà pu être partiellement résolus. Le fait que la Suisse n'est pas membre de l'UE nécessite des structures d'exécution séparées, ce qui implique pour les secrétariats et les promoteurs de programme des procédures un peu plus complexes et certains coûts. Tous les intéressés soulignent cependant que les frais supplémentaires découlant de la structure d'exécution propre à la Suisse sont loin d'être à

la proportion de ceux, onéreux et fort controversés, liés à la structure mise en place dans l'UE.

Du point de vue des pays voisins de la Suisse, il serait souhaitable de pouvoir assurer le financement des projets via une caisse commune à l'UE et à la Suisse.

### **Bonne coordination verticale entre responsables et promoteurs de projets**

Entre la Confédération, les cantons, les organes régionaux de coordination et les promoteurs de projets, la coopération et l'harmonisation sont bonnes, voire excellentes.

En ce qui concerne la décentralisation du volet III A d'Interreg, quelques cantons estiment que des améliorations sont encore nécessaires au chapitre de la coopération entre la Confédération et les cantons. L'autonomie accrue des cantons dans l'exécution d'Interreg III ne correspond manifestement pas toujours à ce que certains cantons attendent de la répartition des tâches. De leur point de vue, la Confédération exerce, directement ou indirectement, par les sièges qu'elle occupe au sein des organes de direction, une influence trop importante sur le choix et le contenu des projets.

Le soutien aux promoteurs de projets par les organes régionaux de coordination (III A) et la Confédération (ARE) est dans l'ensemble jugé positif. Les promoteurs de projets du volet B sont très satisfaits du soutien opérationnel fourni par l'ARE. Quant au nouveau volet Interreg III C, les cantons manquent encore d'informations.

### **Un manque d'unité dans le controlling**

Les exigences de la Confédération en matière de controlling n'étant pas définies de manière détaillée, certains coordinateurs régionaux ne sont pas très au clair quant à la forme sous laquelle ils doivent fournir les données requises par la Confédération. D'où la présentation disparate des rapports annuels à ce sujet.

### **Un travail d'information et de communication est encore nécessaire**

La population est très peu informée sur le programme Interreg. Les mesures nationales d'accompagnement – communication et information – s'adressent en premier lieu aux participants et aux promoteurs potentiels de projets Interreg. Le site internet, principal instrument de communication, jugé utile, complet et donnant un bon aperçu du programme dans son ensemble, paraît toutefois se prêter assez mal à l'information du grand public. La mise en place des mesures régionales d'accompagnement est assez inégale. Les séances d'information organisées dans les régions l'ont été surtout durant la phase initiale

d'Interreg III. Vu la quasi-impossibilité d'approuver de nouveaux projets du fait du rapide épuisement des moyens financiers pour le III A, le niveau d'information du public est resté relativement faible dans les régions. Le but de ce travail d'information du grand public, selon le seco, est non seulement de pouvoir lancer de nouveaux projets, mais encore d'accroître les connaissances sur Interreg et la notoriété du programme.

### **Perspectives financières**

L'UE offre aux régions voisines un soutien financier sensiblement plus important que la Confédération. La participation de la Suisse aux programmes étant intensive compte tenu de ses ressources financières, les fonds mis à disposition par la Confédération seront bientôt épuisés et ne permettront plus de soutenir de nouveaux projets (contrainte du régime «N+2» en vigueur dans l'UE). Il est plausible que les cantons augmentent leurs contributions, mais aussi – et plus vraisemblablement – que la Suisse ne participe plus (aussi substantiellement) à de nouveaux projets durant la seconde phase d'Interreg III A. Faisant fortement obstacle à la participation de partenaires suisses, cette évolution remettrait en cause le but même des programmes France-Suisse et Italie-Suisse, où la participation de partenaires suisses est indispensable. Il est possible que la Suisse ne fournisse plus que des contributions symboliques aux projets communs de manière à ce que les pays voisins puissent utiliser tous les moyens financiers que l'UE destine à ces programmes. En conséquence, ces projets n'auront plus grand-chose à voir avec la finalité du programme Interreg. De la même manière pour le volet III B, les moyens financiers pour la seconde phase du programme suffiront à peine. Pour le volet III C les crédits seront épuisés moins rapidement.

### **Les acteurs privés ne sont pas encore suffisamment associés à Interreg III et la procédure d'approbation suscite parfois des critiques**

Lors de l'évaluation d'Interreg II par la Confédération, des critiques avaient déjà été formulées quant à une concentration excessive sur les administrations publiques et les institutions proches d'elles. De même, Interreg III n'a guère réussi à toucher le secteur privé, pour lequel les difficultés d'accès – longueur des procédures, faible indemnisation financière – restent un obstacle trop important.

Les projets approuvés au titre d'Interreg III couvrent un large champ thématique, avec certains centres de gravité dans les régions bénéficiaires. Cette diversité de thèmes prête à quelques critiques; dans les programmes opérationnels, il conviendrait de mettre davantage l'accent sur des thèmes choisis.

Aucune appréciation des projets n'a pu être faite dans le cadre de l'évaluation intermédiaire. Certains interlocuteurs ont estimé que la qualité des projets et la procédure de sélection étaient parfois insatisfaisantes: les priorités ne seraient pas assez bien définies et la procédure manquerait de transparence. L'épuisement rapide des fonds, côté suisse, pourrait s'avérer un inconvénient en ce sens que, si l'on considère le programme sur toute sa durée, les projets choisis n'ont pas été forcément les projets de meilleure qualité. Il aurait sans doute été plus judicieux pour la Suisse d'être plus restrictive dans sa pratique en matière d'approbations, en vouant une attention particulière à la qualité des projets. Mais cela aurait peut-être heurté les intérêts des pays voisins en les exposant au risque de ne pas pouvoir utiliser totalement les fonds prévus (régime N+2).

### **Interreg III renforce et approfondit la coopération transfrontalière et transnationale**

Pour ce qui est des effets du programme, on ne peut porter pour l'instant qu'un jugement sommaire et très général. Il y a cependant de bonnes raisons de penser qu'Interreg III renforce et approfondit la coopération transfrontalière et transnationale. Plusieurs projets sont propices à la poursuite et à l'élargissement de la coopération entre les partenaires. Une série de projets devraient aussi se maintenir après l'échéance du programme. Sans contribution de la Confédération, la Suisse devrait participer aux projets de coopération au coup par coup, et probablement dans une mesure bien moins importante que jusqu'ici. Il est assez évident que la contribution de la Confédération est, pour la plupart des cantons, une puissante incitation à une participation plus active. Au stade de la présente évaluation intermédiaire, il n'est pas possible d'en dire plus en ce qui concerne la coopération interrégionale.

## **RECOMMANDATIONS**

Dans l'optique de la seconde phase d'Interreg III et d'un éventuel programme qui lui succéderait, l'évaluation intermédiaire aboutit aux recommandations suivantes:

- › Vu le rôle important de la contribution fédérale pour des financements supplémentaires dans les régions, le soutien beaucoup plus important que l'UE accorde à Interreg et le rapide épuisement des fonds côté suisse, une contribution fédérale plus substantielle se justifierait pour INTERREG IV.
- › En raison du taux d'utilisation élevé observé en Suisse, il conviendrait de rechercher, dans les cantons et les régions, des stratégies financières optimales et des alternatives de financement pour la seconde phase du programme.

- › Il n’y a, à l’heure actuelle, aucune nécessité de redistribuer les moyens financiers provenant de la réserve entre les différents volets et programmes.
- › Dans le cadre des mesures d’accompagnement nationales et régionales, la communication devrait tendre à associer au programme un cercle plus large d’acteurs, et notamment d’institutions du secteur privé. Le programme étant mal connu, il conviendrait également de remédier à cette lacune par un travail de communication destiné à informer le grand public sur certains projets. Il faudrait à cet égard une action commune, ou du moins coordonnée, entre la Confédération, les cantons et les organes régionaux de coordination.
- › Dans la réalisation du programme, il s’agit de remédier aux lacunes constatées, si ce n’est déjà fait, en veillant à:
  - › une coopération plus étroite entre le seco et l’ARE;
  - › une définition plus claire des compétences et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons;
  - › la fixation, par la Confédération, d’exigences claires et uniformes en matière de controlling ou une meilleure intégration du controlling au niveau des programmes;
  - › l’amélioration de la documentation centrale sur les projets (p. ex. liste des projets);
  - › la révision de la stratégie des mesures d’accompagnement, d’une part en la focalisant plus clairement sur les besoins des promoteurs de projets, d’autre part en ciblant l’information sur un plus large public au moyen d’exemples de projets;
  - › une définition claire des contributions financières de la Confédération et des exigences à l’égard des cantons de manière à ce que les régions bénéficiaires soient traitées le plus équitablement possible;
  - › la prise en compte expresse, dans les plans budgétaires cantonaux, des dépenses prévues pour Interreg.
- › Il peut être judicieux d’axer davantage les contributions fédérales à Interreg III sur la NPR (Nouvelle Politique Régionale). Toutefois, pour INTERREG IV, une délimitation matérielle et territoriale strictement conformée à la NPR serait difficilement acceptable sur le plan politique et s’achopperait à des problèmes de mise en œuvre. Il serait possible, pourtant, d’envisager des alternatives pouvant produire des synergies, p. ex. par le biais d’une coopération entre la Confédération et les régions dans l’élaboration des programmes opérationnels ou de taux échelonnés pour les contributions de la Confédération.
- › Dans le volet III B, le lancement de projets stratégiques par l’ARE n’a pas encore eu lieu. Ce volet étant encore peu connu et assez difficile à comprendre, les séances d’information sur les projets qui sont prévues revêtent une importance particulière.

- › Pour le volet III C, l'intensification de l'information et un soutien plus actif de la part du seco sont deux points très importants, car ce volet, nouveau et peu connu, ne bénéficie que de contributions relativement modestes.

## 1. ÉTAT DU PROGRAMME INTERREG III

### 1.1. CHIFFRES-CLÉS POUR L'ÉVALUATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

#### 1.1.1. ÉTAT DES OCTROIS DEFINITIFS DE CREDITS JUSQU'EN JUILLET 2003

Dans le cadre du premier rapport intermédiaire, les données financières des divers programmes Interreg ont été recensées à fin février 2003. Cette première collecte d'informations a été suivie par une deuxième au début juillet. Sont concernés tous les projets avec participation suisse, qui ont été approuvés jusqu'au début ou à mi-juillet 2003 par les comités de suivi compétents. Depuis fin février 2003, de nouveaux projets ont été approuvés dans tous les programmes. Le but de ce recensement est, sur la base des indications concernant les octrois de crédits et l'épuisement des moyens à disposition, d'acquérir des connaissances permettant de tirer des enseignements pour la suite du développement financier du programme.

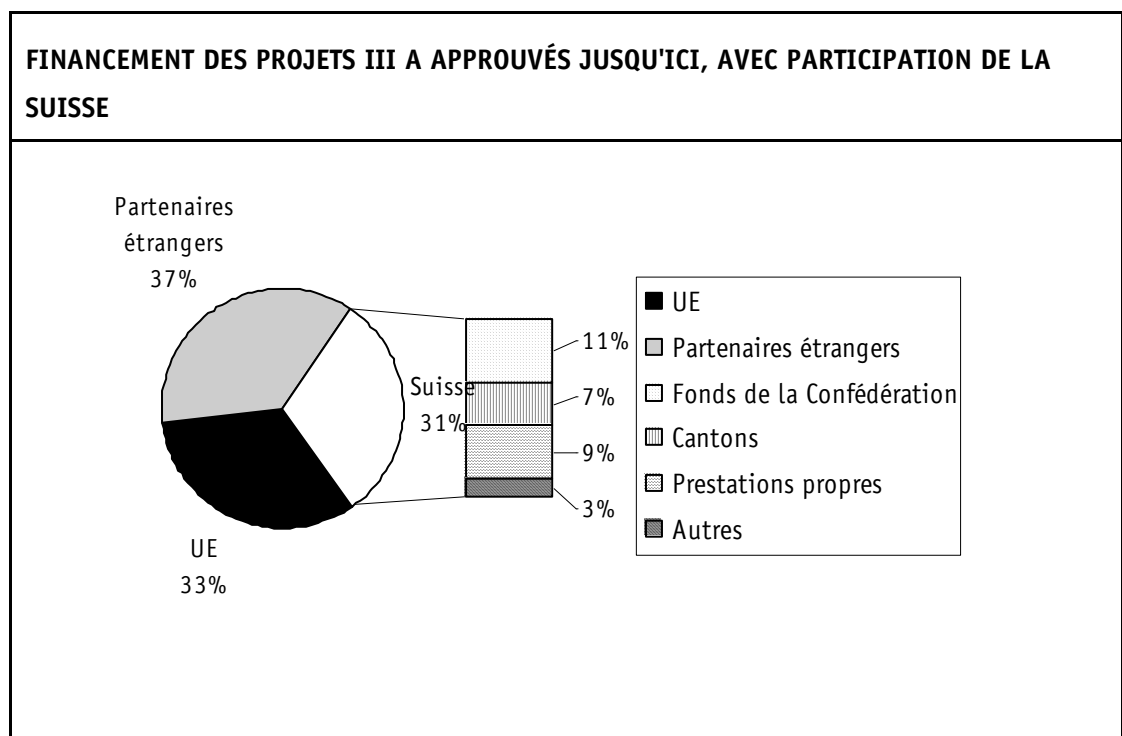
#### **Interreg III A**

Dans le cadre des quatre **programmes Interreg III A** Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin, Rhin supérieur Centre-Sud, France-Suisse et Italie-Suisse, ce sont 244 projets représentant un coût total de 183 millions de francs qui ont été ratifiés depuis juillet 2003. La Suisse participe à 217 projets. 210 d'entre eux seront cofinancés à hauteur de 17.3 millions de francs par les crédits fédéraux Interreg. Les coûts totaux des projets Interreg III A autorisés jusqu'ici, et auxquels la Suisse participe, sont financés par l'UE à raison de 52 millions de francs, par des partenaires étrangers à hauteur de 57.7 millions de francs et par la Suisse elle-même à concurrence de 48.8 millions de francs. La contribution de la Confédération à la part suisse est de 36% (moyens Interreg de la Confédération), celle des cantons s'élève à 24.3%, alors que les propres prestations des porteurs de projets atteignent 30%. Le solde est financé par les pouvoirs publics (communes, autres services fédéraux) ou par des particuliers. L'illustration 1 donne une vue d'ensemble des parts exprimées en pour cent des partenaires respectifs dans le financement des projets III A avec participation de la Suisse autorisés à ce jour.

Les deux régions comportant les projets les plus nombreux auxquels la Confédération contribue sont Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin et Italie-Suisse (I-CH) avec respectivement 45 et 107 projets. Du côté de la Confédération, des moyens financiers Interreg à hauteur d'env. 4.6 millions ont été accordés. La tendance déjà constatée lors de la pre-

mière collecte de données, selon laquelle le programme Italie-Suisse présentait un nombre relativement important de projets avec des contributions financières de la Confédération plutôt réduites, a trouvé confirmation. Par contre, le programme Rhin supérieur Centre-Sud recouvre moins de projets, qui sont cependant de plus grande portée. Les 28 projets autorisés reçoivent des moyens fédéraux Interreg d'un montant de 5.1 millions de francs, une part ayant déjà été attribuée à la réserve (environ 276'000 de francs) afin de garantir la participation de la Suisse. Pour les 37 projets du programme France-Suisse, c'est finalement un montant de 3 millions de francs qui a été octroyé au titre des fonds Interreg mis à disposition par la Confédération.

L'Illustration 1 donne une vue d'ensemble des moyens financiers et des crédits octroyés à ce jour:



**Illustration 1** Part en pour cent des moyens financiers pour les projets III A approuvés jusqu'ici, avec participation de la Suisse. Etat juillet 2003.

### Interreg III B

Dans **Interreg III B** sont désormais acceptés, hormis les projets de l'Espace alpin, des programmes dans les régions de l'Europe du nord-ouest et de la Méditerranée occidentale (ME-DOC), avec participation de la Suisse.

- › Dans l'Espace alpin, la Suisse prend part à 23 projets sur 31, 13 d'entre eux ayant été acceptés définitivement contre dix sous conditions seulement.<sup>1</sup> La contribution de la Confédération aux coûts totaux encourus jusqu'à présent pour les 23 projets, soit 40.2 millions de francs, est de 2.8 millions de francs, alors que l'UE participe par 23 millions de francs.
- › Dans la région Europe du nord-ouest, la Suisse prend part à trois des 38 projets acceptés à ce jour. Ces trois projets (POLYNET, WARELA, Brain drain – Brain Gain) ont été approuvés lors de la séance du comité de pilotage (steering committee) des 3/4 juin 2003. La contribution de la Confédération à l'ensemble des coûts – de 12.8 millions de francs – des deux projets définitivement acceptés s'élève à 230'000 francs. S'agissant du troisième projet (Brain drain – Brain Gain), la Confédération a octroyé 244'000 de francs (source: ARE et [www.nweurope.org](http://www.nweurope.org)).

Dans la région MEDOC, la Suisse s'est jointe à un projet (Hydroptimet) d'un coût total de 5 millions de francs, avec une participation d'env. 350'000 de francs. La Confédération y consacre 80'000 de francs au titre des fonds Interreg.

1 Sources: ARE et [www.alpinespace.org](http://www.alpinespace.org), «Second Round of Approved Projects», Geneva, 9-10 Avril 2003.

ÉTAT DES OCTROIS DE CRÉDITS A FIN JUILLET 2003														
Volet/région	Budget		Projets approuvés				Contributions financières à des projets approuvés avec CH			Répartition des contributions côté suisse				
	FEDER <sup>1</sup>	Confédération <sup>3</sup>	Total		Avec participation CH		FEDER <sup>5</sup>	Etranger <sup>5</sup>	Suisse <sup>5</sup>	Interreg Confédération <sup>5</sup>	Cantons <sup>5</sup>	Confédération <sup>5</sup>	Propre prestation <sup>5</sup>	Tiers <sup>5</sup>
	en millions de francs	en millions de francs	Nombre	en millions de francs	Nombre <sup>4</sup>	millions de francs <sup>5</sup> .	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
<b>Interreg III A</b>														
Rhin supérieur Centre-Sud	46.01	4.79	51	62.0	28(24)	58.9	20.2	23.9	14.8	5.1	3.2	1.3	4.4	0.8
Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin	25.46	4.66	51	27.7	45(44)	26.4	7.3	9.2	9.9	4.6	3.5	0.1	1.6	0.9
France-Suisse	30.15	7.67	35	17.7	37(35)	18.0	4.0	5.4	8.7	3.1	1.5	0.4	2.8	1.0
Arc jurassien		4.07	23	8.7	25(23)	9.2	1.9	2.6	4.6	1.5	0.9	0.3	1.2	0.6
Bassin lémanique		3.60	12	8.9	12(12)	8.9	2.1	2.8	4.1	1.6	0.6	0.05	1.6	0.3
Italie-Suisse	37.23	5.38	107	75.0	107(107)	75.0	20.2	19.3	15.5	4.6	3.5	0.4	5.8	1.1
<b>Total</b>	<b>138.86</b>	<b>22.5</b>	<b>244</b>	<b>182.7</b>	<b>217(210)</b>	<b>178.3</b>	<b>51.8</b>	<b>57.7</b>	<b>48.8</b>	<b>17.3</b>	<b>11.7</b>	<b>2.1</b>	<b>14.6</b>	<b>3.0</b>
<b>Interreg III B</b>														
Espace alpin	87.00	3.30	31	18.9	23(20)	58.6	23.8	indét.	6.8	2.8	1.9	0.8	0.7	0.6
Europe du nord-ouest	480.24	0.80	38	219.4	3	14.7	6.7	indét.	0.7	0.5	0.3	0.1	0.3	0.0
Méditerranée occidentale	151.24	0.20	indét.	indét.	1	5.0	2.3	2.3	0.4	0.1	0.1	0.0	0.2	0.0
<b>Total</b>	<b>718.48</b>	<b>4.30</b>	<b>indét.</b>	<b>indét.</b>	<b>27 (24)</b>	<b>78.3</b>	<b>32.8</b>	<b>indét.</b>	<b>7.8</b>	<b>3.3</b>	<b>2.2</b>	<b>0.9</b>	<b>1.2</b>	<b>0.6</b>
<b>Interreg III C</b>														
<b>Total</b>	<b>426.81<sup>2</sup></b>	<b>1.70</b>	<b>34</b>	<b>indét.</b>	<b>4<sup>6</sup></b>					<b>0.26<sup>6</sup></b>				

**Tableau 1** Les chiffres sont arrondis. Le total des colonnes "Participation Interreg Confédération", "Part cantons", "Part Confédération" "Part prestations propres " et "Part tiers" peut par conséquent différer de la "Contribution côté suisse". Sous "Part prestations propres " sont additionnés les moyens fournis par les promoteurs de projets. Sources: (1) Plans financiers des programmes opérationnels régionaux, propre conversion en francs au taux de change 1.4567, (2) [www.interreg3c.net](http://www.interreg3c.net), (3) seco (2001a), (4) Les chiffres entre parenthèses concernent les projets avec fonds Interreg de la Confédération, (5) Liste tirée de la banque de données du seco, complétée par des documents des régions respectives, (6) seco, Liste des moyens provisoirement accordés à mi-janvier 2003. Pour deux projets, seuls des préparatifs ont été financés jusqu'ici dans l'optique de la réalisation de projets Interreg. (7) Dans 16 projets, il s'agit d'un "fonds de proximité".

### **Interreg III C**

Dans le programme **Interreg III C**, 34 projets ont été approuvés jusqu'au début juillet 2003.

- › 6 dans la région Nord,
- › 6 dans la région Est,
- › 14 dans la région Sud et
- › 8 dans la région Ouest.

La Suisse participe définitivement à un projet respectivement dans la région du Nord (IAREE – International Academy of Rural extensions in Europe) et dans la région Ouest (INTERMETREX). Hormis une assistance technique pour les mesures préparatoires de deux autres projets (coopération régionale dans l'Espace Mittelland et haute école d'art visuel et d'arts appliqués en Suisse centrale), la Confédération a accordé provisoirement, pour les deux projets III C admis, des moyens financiers à hauteur d'env. 140'000 francs<sup>2</sup>. Après le deuxième appel à projets, quatre autres projets ont été approuvés provisoirement par le seco, les décisions des comités de pilotage sont encore en suspens.

Le Tableau 2 présente les modifications entre les collectes de données à fin février et celles de juillet 2003:

<sup>2</sup> Source: Tableau du seco (Monsieur Schaller), janvier 2003, entretien téléphonique avec Madame Moser (seco) du 12 août 2003.

<b>COMPARAISON DES OCTROIS DE CRÉDITS EN FÉVRIER ET JUILLET 2003 POUR III A ET III B (EN MILLIONS DE FRANCS)</b>									
Volet/région	Projets approuvés avec participation CH			Contribution financière suisse pour projets approuvés			Fonds Interreg de la Confédération épuisés		
	Février 2003	Juillet 2003	Différence	Février 2003	Juillet 2003	Différence	Février 2003	Juillet 2003	Différence
<b>Interreg III A</b>									
Rhin supérieur Centre-Sud	51.4	58.9	+7.5	12.9	14.8	+1.9	4.3	5.1	+0.8
Alpes rhénanes-Lac de Constance, Haut-Rhin	16.4	26.4	+10.0	6.1	9.9	+3.8	2.9	4.6	+1.7
France-Suisse	11.7	18.0	+6.3	5.8	8.7	+2.9	1.9	3.1	+1.2
Arc jurassien	6.2	9.2	+3.0	3.3	4.6	+1.3	1.1	1.5	+0.4
Bassin lémanique	5.4	8.9	+3.5	2.5	4.1	+1.6	0.8	1.6	+0.8
Italie-Suisse	32.0	84.4	+52.4	6.7	15.5	+8.8	1.8	4.6	+2.8
Total	111.4	187.7	+76.3	31.5	48.8	+17.3	10.9	17.3	+6.4
<b>Interreg III B</b>									
Espace alpin	14.3	58.6	44.3	1.2	6.8	+5.6	0.6	2.8	+2.2
Europe du nord-ouest	0.0	14.7	+14.7	0.0	0.7	+0.7	0.0	0.5	+0.5
Méditerranée occidentale	0.0	5.0	+5.0	0.0	0.4	+0.4	0.0	0.1	+0.1
Total	14.3	78.3	+64.0	1.2	7.8	+6.6	0.6	3.3	+2.7

**Tableau 2** Les chiffres sont arrondis. Il peut donc résulter des différences dans les totaux.

### Mesures d'accompagnement

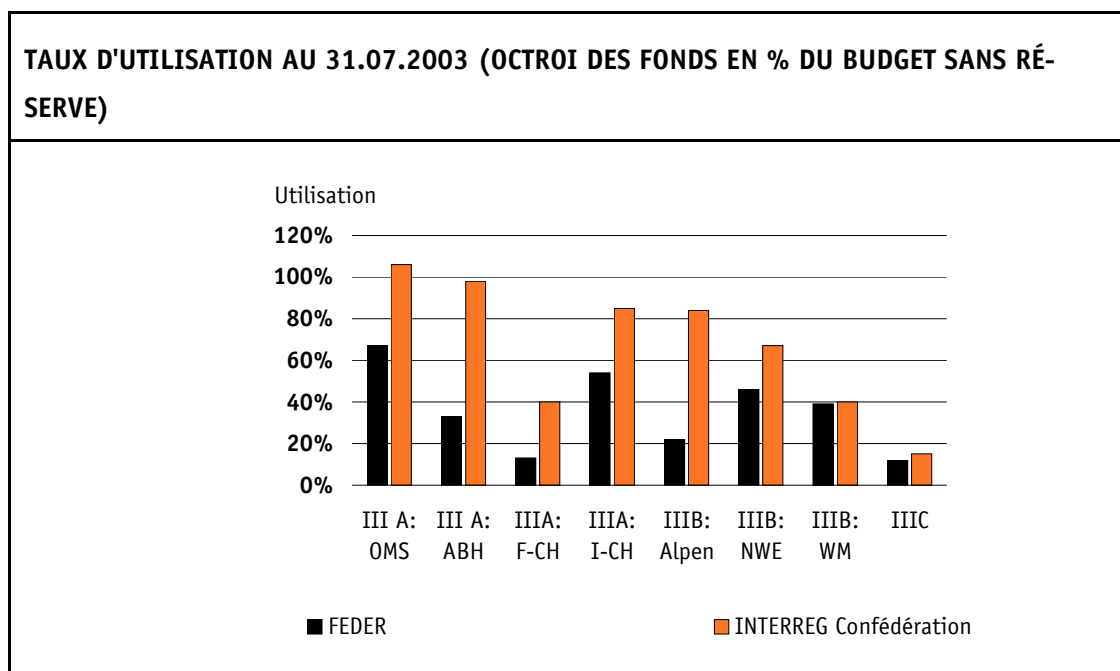
Sous les mesures d'accompagnement se rangent les travaux d'exécution, d'administration, de coordination, d'information et d'évaluation. La Confédération met à disposition pour ces tâches, sur toute la durée du programme Interreg III, 4 millions de francs au total: 1.8 million de francs pour les mesures d'accompagnement à l'échelon national et européen et 1.8 million de francs pour ces mesures au niveau régional. Avec les 400'000 francs restants, une réserve est constituée.

Jusqu'à fin 2003, c'est un montant total d'env. 1.9 million de francs qui aura été utilisé. De cette somme, près d'un million va aux mesures d'accompagnement au plan régional (seco 2003).

### 1.1.2. ÉPUISEMENT DES FONDS A FIN JUILLET 2003

Fin juillet 2003 les fonds Interreg de la Confédération pour **Interreg III A** étaient épuisés à raison de 77%. Quant aux fonds de l'UE destinés au FEDER, ils étaient utilisés à concurrence de 37%.

Dans le programme **Espace alpin** (Interreg III B), il y a de grandes différences entre les taux d'utilisation des crédits de l'UE et de la Suisse. La Suisse a engagé 84% de ses moyens, contre 22% pour l'UE (fonds FEDER)<sup>3</sup>. Dans la région **Europe du nord-ouest** (Interreg III B), le rapport est plus équilibré: A l'heure actuelle, 67% des moyens Interreg de la Confédération et 46% des fonds de l'UE ont été attribués. S'agissant du programme **Méditerranée occidentale** (MEDOC, Interreg III B), seules les données relatives à la Suisse étaient disponibles, les moyens en question ayant été utilisés à env. 40%. En février, l'UE avait attribué 39% de ses fonds. Au total, la Confédération a épuisé ses moyens destinés à **Interreg III B** à hauteur de 79%.

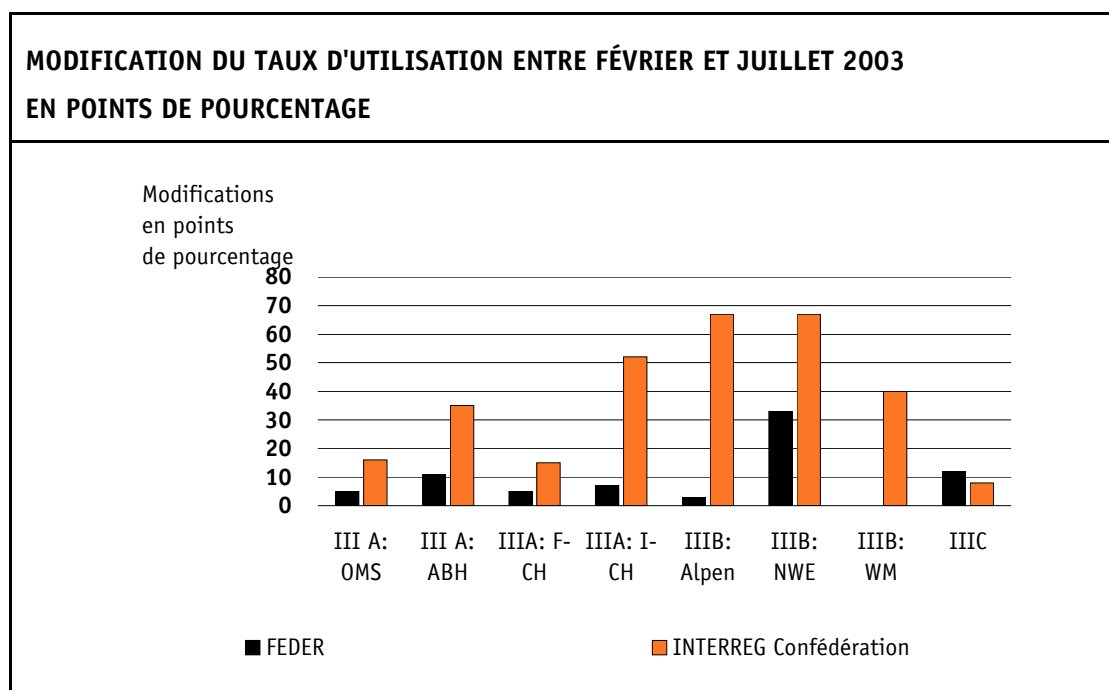


**Illustration 2** Taux d'utilisation des fonds FEDER (FEDER: Fonds européen de développement régional) et des fonds de la Confédération destinés à Interreg à fin juillet 2003. En ce qui concerne le taux d'utilisation du Fonds FEDER pour la Méditerranée occidentale, c'est l'état de février 2003 qui est valable.

<sup>3</sup> Dans l'intervalle, le taux d'utilisation de l'UE s'est relevé et se situe nettement au-dessus de 50% en décembre 2003 (source: Entretien ARE décembre 2003).

Dans **Interreg III C**, les taux d'utilisation des moyens Interreg de la Confédération et des fonds FEDER sont comparables (15% pour les premiers cités, 12% pour les fonds FEDER)<sup>4</sup>.

L'illustration 3 montre l'évolution de l'utilisation des moyens dans les différentes régions bénéficiaires entre février et juillet 2003. L'augmentation du taux d'utilisation dans les régions du volet III B est nette, par rapport à celle du volet III A. En février 2003, il a été relevé que les partenaires suisses des projets du volet III A disposaient au départ, vu leur plus grande expérience et les réseaux établis, d'un avantage par rapport aux porteurs de projets III B. Aujourd'hui, le taux d'utilisation élevé du volet III B montre que le programme a été mis en route avec succès, l'Espace alpin suscitant – comme prévu – l'intérêt le plus vif.

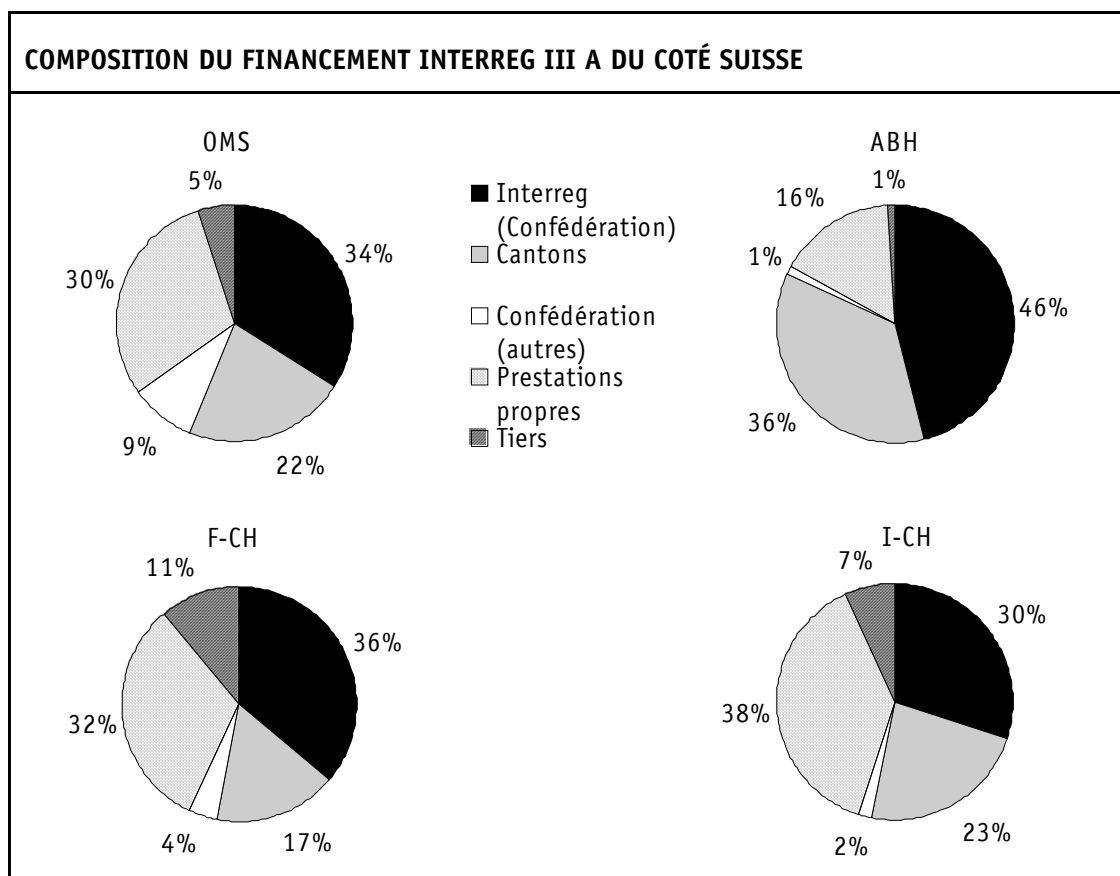


**Illustration 3** Aide à la lecture: La modification du taux d'utilisation est indiquée en points de pourcentage: Pour la région Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin, ceci signifie qu'entre février et juillet 2003, le taux d'utilisation des fonds Interreg de la Confédération a enregistré une augmentation de 35 points de pourcentage (de 63% à 98%). Pour la Méditerranée occidentale (MEDOC), nous ne disposons pas de données au sujet des moyens FEDER en juillet 2003. C'est pourquoi le graphique ne montre aucune modification de l'utilisation des fonds FEDER dans la région MEDOC.

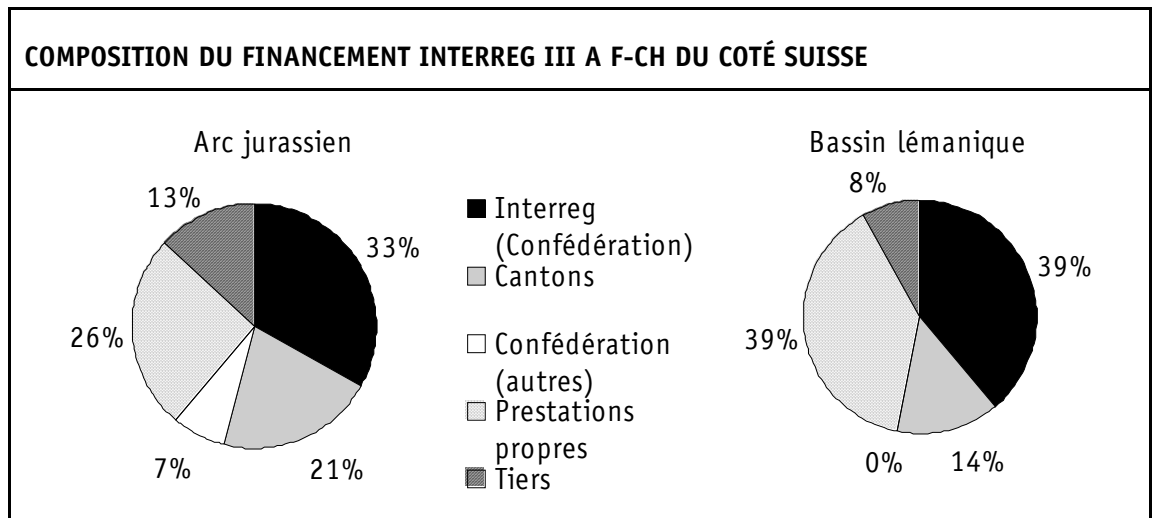
<sup>4</sup> Dans le premier rapport intermédiaire d'avril 2003, un taux d'utilisation de 40% a été mentionné pour Interreg III C en ce qui concerne l'UE, ce chiffre s'appuyant sur les moyens provisoirement accordés.

### 1.1.3. COMPOSITION DU FINANCEMENT DU COTE SUISSE

Dans les projets Interreg III A, les moyens financiers Interreg de la Confédération représentent toujours la plus grande part de la contribution suisse. 46% pour Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin, 34% pour Rhin supérieur Centre-Sud, 36% pour France-Suisse et 31% pour Italie-Suisse. En moyenne, la Confédération participe (fonds Interreg) à raison de 36%, les cantons par 24% et les porteurs de projets eux-mêmes (prestations propres) à hauteur de 30%. Comparées à ce qu'elles étaient en février 2003, ces parts respectives n'ont guère changé. La plus grande évolution réside dans les fonds propres des promoteurs de projets: en février, elle s'élevait à 37%. La différence de 7 points de pourcentage est notamment imputable à l'adaptation des données de controlling dans la région Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin. La première collecte de données avait révélé l'existence de confusions dans la définition des prestations propres et des contributions cantonales. Les données ont été corrigées dans l'intervalle par la coordination St. Gallen d'entente avec le seco.



**Illustration 4:** Composition du financement de projets Interreg III A du côté suisse. OMS: Rhin supérieur Centre-Sud; ABH: Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin; F-CH: France-Suisse; I-CH: Italie-Suisse.



**Illustration 5:** Composition du financement de projets Interreg III A du côté suisse pour les deux sous-programmes de l'Espace F-CH.

Dans le volet III B Espace alpin, les projets sont financés en premier lieu par les moyens financiers de la Confédération affectés à Interreg et par des fonds cantonaux. Les moyens Interreg de la Confédération représentent 41% alors que les fonds cantonaux correspondent à 29% de la contribution suisse. Dans les autres régions, aucune indication significative ne peut être donnée en raison de la rareté des projets (3 dans la région Europe du nord-ouest et 1 dans MEDOC).

#### 1.1.4. ÉVALUATION DES COORDINATEURS REGIONAUX, DE L'ARE ET DU SECO A PROPOS DE L'EVOLUTION FUTURE

Mis à part l'état des projets définitivement approuvés jusqu'au 1.7.03, c'est la suite probable de l'évolution jusqu'à fin 2004 qui suscite de l'intérêt. A cet égard, nous avons invité les coordinateurs régionaux ainsi que les représentants de l'ARE et du seco à procéder à une évaluation dans le cadre d'interviews.

##### **Rhin Supérieur Centre-Sud**

Fin juin, le service de coordination de la région Rhin supérieur Centre-Sud indiquait que quatre nouveaux projets avec participation suisse avaient déjà été déposés en vue de la séance du comité de suivi prévue en automne 2003. Une approbation de ces projets épuiserait pratiquement les moyens financiers Interreg de la Confédération, de sorte que la participation de celle-ci à Interreg III A deviendrait impossible à l'avenir. En février 2003 déjà, la coordination régionale considérait que les futurs besoins financiers étaient élevés pour la

région Rhin supérieur Centre-Sud, ce qui paraît devoir se confirmer au vu des derniers développements.

### **Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin**

La coordination de la région Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin se refusait à faire, au moment de l'entretien (6 août 03), une évaluation différenciée de la situation financière à l'avenir. A ce moment-là, il y avait encore cinq à dix projets pendants, leurs promoteurs devant réviser leurs plans financiers compte tenu de la nouvelle limite de soutien introduite.<sup>5</sup>

### **France-Suisse**

Depuis février 2003, 15 nouveaux projets du programme F-CH (dont 10 dans l'Arc jurassien) ont été approuvés, conduisant à un taux d'utilisation des moyens Interreg de la Confédération de 40%. Norbert Zufferey (coordinateur du Bassin lémanique) a fait remarquer que 15 à 20 projets ont été déposés depuis, et que d'ici la séance du groupe d'accompagnement en septembre 2003, il devrait y en avoir davantage. A mi-juillet 2003, Norbert Zufferey et Mireille Gasser (coordinatrice de l'Arc jurassien) estimaient qu'environ 10 nouveaux projets pourraient être approuvés lors du prochain comité de pilotage, ce qui porterait à près de 60% le taux d'utilisation des moyens Interreg de la Confédération pour ce programme. Norbert Zufferey prévoit que les fonds Interreg de la Confédération seront totalement épuisés au courant de l'an prochain (2004). Selon estimation de Mireille Gasser, ces moyens devraient suffire jusqu'à fin 2004.

### **Italie-Suisse**

Avec 107 projets, la région Italie-Suisse dispose – et de loin – du plus grand nombre de projets. D'après les indications de Pierfranco Venzi (coordinateur), cette dynamique devrait perdurer. M. Venzi attend une action de marketing intense de la part des autorités italiennes; quant aux promoteurs de projets italiens, ils devraient s'efforcer de trouver le plus rapidement possible des partenaires suisses, pour pouvoir utiliser totalement les moyens de

<sup>5</sup> Lors d'une séance du comité cantonal de coordination du 23 mai 2003, il a été décidé de soutenir différemment les projets Interreg au moyen des fonds de la Confédération voués à de tels projets: les projets auxquels un seul canton prend part sont appuyés à raison de 5%; ceux qui rallient au moins deux cantons obtiennent 10% et les projets décidés par tous les gouvernements des cantons IBK recevront une aide de la Confédération de 20% (source: procès-verbal de la coordination régionale Suisse orientale du 23.05.03).

l'UE restant à disposition. La prochaine grande "vague de projets" est attendue pour le début de l'été 2004. Pierfranco Venzi table sur 100 autres projets.

## **ARE**

Dans l'Espace alpin, un appel à projets est momentanément en cours. Au 25 juillet 2003, 17 projets avec participation suisse avaient été soumis à l'ARE (source: ARE, tableau de l'appel à projets en cours dans l'Espace alpin jusqu'au 25 juillet 2003). Aucune estimation n'a été faite du nombre possible de projets approuvés ainsi que de l'utilisation des moyens Interreg de la Confédération<sup>6</sup>. Il n'y a pas d'estimations non plus au sujet des programmes Europe du nord-ouest et MEDOC.

De l'avis d'Alain Schaller, pour estimer le besoin en moyens de la Suisse, le régime dit de la règle N+2 de l'UE est important. Selon ce régime, les Etats de l'UE doivent avoir dépensé les moyens Interreg portés au budget pour l'année jusqu'au 31 décembre de l'année t+2, car sans cela, lesdits moyens sont perdus. Dans l'UE, les premiers fonds Interreg ont été portés aux budgets de l'année 2001. En décembre 2003 s'applique par conséquent, pour la première fois, le régime N+2.

Pour toutes les régions participant aux volets A et B, environ 15% de l'ensemble des fonds FEDER ont été inscrits au budget de l'année 2001 (source: programmes opérationnels). Dans le programme MEDOC seulement, 20% du budget global FEDER ont été programmés. Au début juillet 2003, toutes les régions bénéficiaires de programmes – à l'exception du programme F-CH (13%) – avaient utilisé plus de 15% de leurs fonds FEDER.

S'agissant du volet III C, 7% des fonds FEDER ont été portés au budget 2001. Au début juillet 2003, plus de 7% du budget FEDER avaient également été épuisés (environ 12%).

En conséquence, il ne devrait pas y avoir de fonds FEDER perdus cette année du fait du régime N+2. La pression de ce régime continue cependant à se faire sentir dans les différents programmes et pousse à approuver le plus grand nombre possible de projets, sans procéder à des éclaircissements approfondis au niveau de la qualité. Le seco pense qu'il y a danger pour la Suisse de participer à de trop nombreux projets et d'épuiser trop rapidement ses moyens financiers, ce qui engendre finalement des ressources limitées pour la durée restante du programme Interreg. Même des projets présentant des qualités exceptionnelles

<sup>6</sup> Après la séance du comité de pilotage du 18 novembre 2003, davantage d'informations étaient à disposition: huit nouveaux projets, dont six avec participation suisse, ont été approuvés sous conditions. L'engagement de la Confédération (moyens Interreg de la Confédération) dans les projets suisses était alors supérieur à un demi-million de francs. Si les six projets étaient définitivement acceptés, plus de 100% des fonds Interreg de la Confédération seraient utilisés dans le programme Espace alpin (source: Alpine Space 2003, ARE document interne nov. 2003).

ne pourraient plus alors bénéficier d'un cofinancement de la Confédération par les fonds Interreg.

## 1.2. ÉTAT DES OCTROIS PAR PROJET

### 1.2.1. INTERREG III A

Le chapitre qui suit fait un survol des projets Interreg III A en cours ou éventuellement déjà achevés ainsi que de leurs caractéristiques essentielles. Dans l'intervalle, 245 projets sont en cours, voire achevés, dans les diverses régions dotées de programmes (A, B et C) – un tableau comportant tous les projets Interreg III avec participation suisse figure dans l'annexe 14. Les **216 projets III A** auxquelles la Suisse prend part jusqu'ici sont largement diversifiés sous l'angle de leur contenu, et ce dans les quatre régions concernées. En collaboration avec les coordinateurs régionaux, nous avons procédé à une classification des projets III A en fonction des thèmes essentiels. Ceux-ci sont précisément présentés dans le tableau 3.<sup>7</sup>

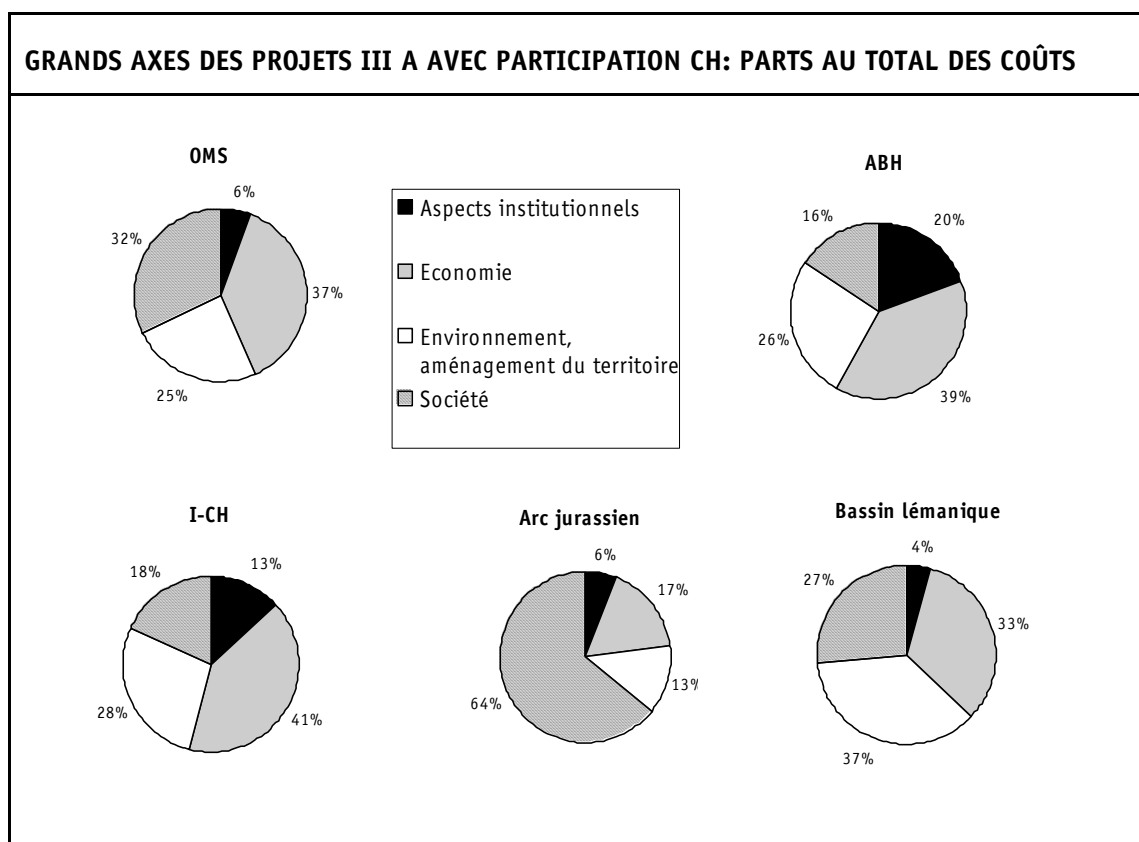
<sup>7</sup> Seuls ont été recensés les projets pour lesquels des données concernant les coûts totaux étaient disponibles. Par conséquent, deux projets du programme I-CH ont été négligés. INSUBRINET (structures de coopération, mise en réseau) et Parco dei Magistri Comacini (culture). Pour la répartition, c'est avant tout la classification des coordinations régionales, à l'appui des priorités et mesures opérationnelles respectives, qui a été utilisée. Comme les mesures des divers programmes se chevauchent en partie ou ne coïncident pas totalement, nous avons défini nos propres catégories et y avons classifié des projets. Nous nous sommes appuyés autant que possible sur l'attribution initiale aux mesures des programmes ou alors nous avons opéré la classification sur la base de la description des projets.

<b>GRANDS AXES DES PROJETS III A AVEC PARTICIPATION CH</b>			
<b>Champs thématiques</b>	<b>Nombre de projets</b>	<b>Coûts totaux en millions de francs</b>	<b>Part au total des coûts %</b>
<b>Rhin supérieur Centre-Sud</b>			
Formation et recherche	6	17.6	29.8%
Questions portant sur le marché du travail	4	12.7	21.6%
Environnement et nature, protection de l'environnement	4	10.4	17.6%
Développement économique (y c. agriculture), promotion de la place économique suisse, promotion des PME	3	8.2	14.0%
Développement territorial et transports	3	4.1	6.9%
Structures de coopération, mise en réseau	5	3.3	5.6%
Culture, sport, loisirs	2	1.4	2.4%
Tourisme	1	1.2	2.0%
Questions sociales, santé	0	0	0.0%
<b>ALPES RHENANES-LAC DE CONSTANCE-HAUT-RHIN</b>			
Développement économique (y c. agriculture), promotion de la place économique suisse, promotion des PME	10	5.8	21.9%
Environnement et nature, protection de l'environnement	13	5.4	20.3%
Structures de coopération, mise en réseau	7	5.2	19.6%
Tourisme	5	4.4	16.6%
Formation et recherche	4	3.1	11.9%
Développement territorial et transports	3	1.5	5.9%
Culture, sport, loisirs	1	0.5	2.0%
Questions sociales, santé	2	0.5	1.9%
Questions portant sur le marché du travail	0	0	0.0%
<b>FRANCE-SUISSE (ARC JURASSIEN)</b>			
Formation et recherche	7	4.7	51.1%
Tourisme	6	1.5	16.9%
Environnement et nature, protection de l'environnement	3	1.2	13.2%
Culture, sport, loisirs	5	1.2	13.0%
Structures de coopération, mise en réseau	3	0.5	5.9%
Développement territorial et transports	0	0	0.0%
Développement économique (y c. agriculture), promotion de la place économique suisse, promotion des PME	0	0	0.0%
Questions portant sur le marché du travail	0	0	0.0%
Questions sociales, santé	0	0	0.0%
<b>FRANCE-SUISSE (BASSIN LÉMANIQUE)</b>			
Développement territorial et transports	3	3.0	34.0%
Culture, sport, loisirs	2	1.8	19.8%
Questions portant sur le marché du travail	1	1.6	18.0%
Tourisme	2	1.1	11.9%
Formation et recherche	1	0.6	6.7%
Structures de coopération, mise en réseau	1	0.4	4.2%
Développement économique (y c. agriculture), promotion de la place économique suisse, promotion des PME	1	0.3	2.8%
Environnement et nature, protection de l'environnement	1	0.2	2.7%

Questions sociales, santé	0	0	0.0%
<b>Italie-Suisse</b>			
Tourisme	25	20.4	28.6%
Développement territorial et transports	12	13.3	18.7%
Culture, sport, loisirs	17	11.0	15.4%
Structures de coopération, mise en réseau	23	9.3	13.1%
Développement économique (y c. agriculture), promotion de la place économique suisse, promotion des PME	13	7.8	10.9%
Environnement et nature, protection de l'environnement	13	6.5	9.1%
Formation et recherche	3	1.6	2.3%
Questions portant sur le marché du travail	3	0.9	1.2%
Questions sociales, santé	1	0.5	0.7%

**Tableau 3:** Survol des grands axes des projets Interreg III A en cours et achevés (groupés en fonction du total des coûts). Etat juillet 2003.

Si les divers centres de gravité des thèmes sont classifiés en fonction des domaines prioritaires "Aspects institutionnels, économie, environnement/développement territorial et société", nous obtenons l'image suivante:



**Illustration 6** Grands axes des projets III A avec participation suisse, différenciation selon régions participantes.

Constituent des thèmes importants l'amélioration du contexte économique, les sujets liés à la politique du territoire et de l'environnement ainsi que les aspects institutionnels de la coopération transfrontalière. Cette diversité de thèmes montre que les projets s'appuient, du point de vue contenu, sur les objectifs en matière de politique régionale, de politique d'organisation du territoire et de politique d'intégration que la Suisse poursuit par l'intermédiaire d'Interreg.

Du résumé selon tableau 3, il y a lieu de tirer les informations relatives aux différences – dans la coopération transfrontalière – entre les différentes régions bénéficiant de programmes. Lors de l'interprétation des résultats, il faut cependant se montrer prudent, car suivant la région en question, des projets en partie très différents sont rangés sous le même champ thématique.

- › Dans la région **Rhin supérieur Centre-Sud**, ce sont surtout des projets portant sur les sujets *Formation et recherche* (6 projets) et *structures de coopération, mise en réseau* (5 projets) qui ont été réalisés. Les projets concernant la formation et la recherche présentent des coûts nettement supérieurs – avec en moyenne 2.6 millions de francs – aux projets de mise en réseau (0.6 million de francs). Peu de projets, voire aucun, ont été réalisés sur les thèmes du *tourisme* ou des *questions sociales, santé*.
- › Dans la région **Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin**, les projets les plus nombreux sont ceux consacrés aux thèmes *Environnement et nature, protection de la nature* (13 projets) ainsi que *Développement économique, promotion de la place économique suisse, promotion des PME* (10 projets). Les coûts moyens des projets de ces deux catégories s'élèvent à resp. 0.4 et 0.6 million de francs. De manière générale, les projets de la région Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin accusent des coûts moyens plutôt bas. Les champs thématiques *Questions portant sur le marché du travail* et *Culture, sport, loisirs* ainsi que *Questions sociales, santé* sont ceux qui suscitent le moins de projets.
- › Dans le programme **F-CH**, il y a lieu de relever des différences entre les deux sous-programmes. Dans l'Arc jurassien (25 projets), le nombre de projets approuvés correspond au double de ceux que compte le Bassin lémanique (12 projets), avec focalisation sur cinq thèmes. Ce sont les catégories *Tourisme* ainsi que *Formation et recherche* qui réunissent le plus grand nombre de projets. Dans le Bassin lémanique, les projets concernent tous les domaines, sauf celui des *Questions sociales, santé*. Comparés avec les régions Rhin supérieur Centre-Sud et Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin, les deux sous-programmes des projets F-CH présentent des coûts moyens faibles, les projets de l'Arc jurassien ayant tendance à être encore plus restreints que ceux du Bassin lémanique. Cette

prédominance de petits projets n'est pas le fait du hasard, mais bien la conséquence de la stratégie de promotion suivie par les coordinateurs régionaux des deux sous-programmes. En effet, compte tenu des moyens financiers suisses qui s'avèrent serrés, les deux coordinateurs tentent ainsi de garantir aussi longtemps que possible la participation de la Suisse à la coopération transfrontalière<sup>8</sup>.

- › De toutes les régions participantes, c'est celle du programme **I-CH** qui réunit le plus grand nombre de projets approuvés. Ceux-ci touchent tous les champs thématiques, les *Structures de coopération*, la *mise en réseau* et le *Tourisme* constituant les catégories les plus importantes. Cette dernière n'étonne que peu, car les trois cantons intéressés (GR, TI et VS) sont des hauts lieux du tourisme. Les projets ne se caractérisent pas seulement par une large diversité thématique, mais divergent également sur le plan des coûts. Les projets du domaine *Développement territorial et transports* coûtent en moyenne 1.1 million de francs, alors que ceux touchant au *Marché du travail* reviennent à env. 0.3 million de francs. Si l'on récapitule les projets de toutes les régions bénéficiaires, voici l'image qui se dégage:

<b>AXES DE TOUS LES PROJETS III A AVEC PARTICIPATION SUISSE</b>				
<b>Champs thématiques</b>	<b>Nombre de projets</b>	<b>Coûts totaux en millions de francs</b>	<b>Part au total des coûts %</b>	<b>Coûts moyens par projet, en millions de francs</b>
Tourisme	39	28.5	16.3%	0.7
Formation et recherche	21	27.6	15.8%	1.3
Environnement et nature, protection de l'environnement	34	23.6	13.5%	0.7
Développement économique (y c. agriculture), promotion de la place économique suisse, promotion des PME	27	22.1	12.6%	0.8
Développement territorial et transports	21	22.0	12.6%	1.0
Structures de coopération, mise en réseau	39	18.7	10.7%	0.5
Culture, sport, loisirs	10	15.9	9.1%	1.6
Questions portant sur le marché du travail	8	15.2	8.7%	1.9
Questions sociales, santé	3	1.0	0.6%	0.3

**Tableau 4** Axes de tous les projets III A avec participation suisse.

Le cadre financier des projets se situe approximativement entre 40'000 francs et 6 millions de francs. Les trois domaines thématiques essentiels des projets III A Interreg sont:

<sup>8</sup> Source: Interviews de Mireille Gasser et Norbert Zufferey.

- › *Structures de coopération, mise en réseau* (40 projets),
- › *Tourisme* (38 projets) et
- › *Environnement et nature, protection de l'environnement* (34 projets)

Hormis les thèmes traités dans les projets, il y a également les **prestations** concrètes, très variées, des projets III A. En font partie les structures de coopération, études, mesures d'exécution d'études déjà réalisées ainsi que, sur le plan concret, outils et assistances techniques.

### **Projets III A refusés**

Jusqu'à présent, une moyenne de 25% des projets ont été rejetés dans les régions, soit lors des entretiens de consultation, soit lors de l'examen des critères applicables au contenu. Les motifs de rejet peuvent se résumer de la manière suivante (source: Enquête auprès des coordinateurs régionaux):

- › difficultés financières du porteur de projet, de sorte que le financement n'était pas garanti,
- › coûts trop élevés,
- › les ressources prévues pour certaines mesures étaient déjà épuisées par les partenaires étrangers (Italie-Suisse),
- › mauvaise organisation, mauvaise gestion du projet,
- › absence de caractère transfrontalier,
- › contenu inapte à faire l'objet d'une aide (par ex. pas d'effet sur la politique régionale),
- › pas de partenaire étranger ou la complémentarité des partenaires n'est pas assurée,
- › manque de durabilité du projet.

### **1.2.2. INTERREG III B**

Les **27 projets III B** en cours présentent, vu la focalisation spécifique du volet B sur des questions de développement territorial, de transports et d'environnement, un spectre moins large que le volet A. L'output recherché par les projets réside d'abord dans des réseaux et structures pour l'échange des connaissances et, par ailleurs, dans des études de concepts ainsi que dans des outils concrets pour des thèmes spécifiques. Dans le tableau 5, les projets III B des trois régions Alpes, Europe du nord-ouest et Méditerranée occidentale sont attribués aux divers thèmes.

<b>GRANDS AXES DES PROJETS III B AVEC PARTICIPATION CH</b>				
<b>Champs thématiques</b>	Nombre de projets	Total des coûts de tous les projets par catégorie en millions de francs	Part des coûts de la catégorie sur l'ensemble des coûts %	Moyenne des coûts de projets en millions de francs
Coopération dans le domaine risques naturels	7	30.5	40.6%	4.4
Protection de l'environnement, protection du patrimoine culturel	8	19.1	25.5%	2.4
Compétitivité et développement durable	5	9.7	12.9%	1.9
Structures de coopération et mise en réseau	3	7.9	10.5%	2.6
Transports et aménagement du territoire	2	7.9	10.5%	4.0
Total	25	75.1	100%	3.0

**Tableau 5** Etat juillet 2003. Ne comprend que des projets pour lesquels des données existent à propos du total de leurs coûts et de l'appartenance aux mesures des programmes. Par conséquent, un projet du Programme de l'Espace alpin (DISALP) et un projet du programme Europe du nord-ouest (Brain drain – brain gain) ont été laissés de côté. Pour la répartition, c'est avant tout la classification des projets à l'appui des priorités et mesures définies dans les programmes opérationnels respectifs qui a été utilisée. Les données se trouvent dans les documents des sites Internet des régions concernées. Comme les mesures des divers programmes se chevauchent en partie ou ne coïncident pas totalement, nous avons défini nos propres catégories.

On peut déduire du tableau 5 que la Suisse participe principalement à des projets liés aux domaines "Prévention de risques naturels" ainsi que "Protection de l'environnement et protection du patrimoine culturel". Les projets visant la prévention de risques naturels coûtent nettement plus cher que d'autres (en moyenne env. 4 millions de francs). Les projets de transports sont plutôt sous-représentés jusqu'ici.

### **Projets III B refusés**

L'ARE cite en résumé les motifs de rejet suivants pour les projets de l'Espace alpin (déclaration ARE, octobre 2003):

- › lacunes de contenu, mauvaise description du projet,
- › difficultés financières,
- › mauvaise organisation,
- › pas de caractère transnational,
- › contenu du projet inapte à recevoir une aide dans l'Espace alpin,
- › trop fortement orienté vers la recherche.

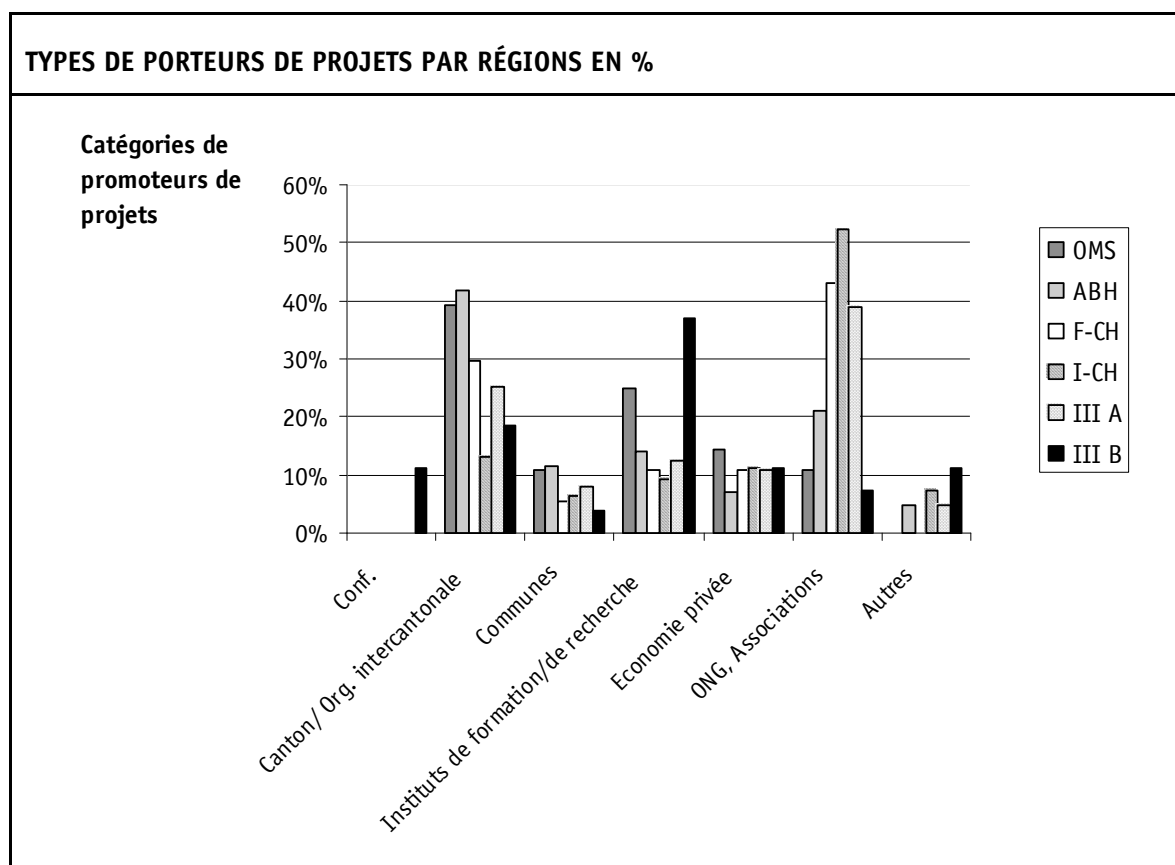
### 1.2.3. CATEGORIES DE PROMOTEURS DE PROJETS

Mis à part le volet thématique, nous avons classifié les projets selon le type de porteurs de projets. Une distinction a été opérée entre les catégories suivantes:

- › Confédération,
- › cantons et organisations intercantionales<sup>9</sup>,
- › communes,
- › instituts de formation et de recherche,
- › économie privée,
- › ONG et associations,
- › autres porteurs de projets.

Pour le volet III A, les quatre programmes sont considérés aussi bien séparément que conjointement. Les programmes du volet III B (coopération transnationale) ont été pris en considération in globo seulement, compte tenu du modeste nombre de projets dans les régions Europe du nord-ouest et Méditerranée occidentale. Les données sur les promoteurs de projets des programmes F-CH, I-CH et du volet III B proviennent de nos enquêtes, alors que s'agissant des régions Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin et du Rhin supérieur Centre-Sud, les informations ont été fournies par les coordinateurs régionaux. L'illustration 7 classifie les porteurs de projets suisses, dans les projets Interreg avec participation suisse, en différentes catégories.

<sup>9</sup> Par organisations intercantionales, nous entendons des organes auxquels participent plusieurs gouvernements cantonaux. Sont également compris dans cette catégorie les organes internationaux tels que la Conférence Transjurassienne (CTJ) ou la Conférence internationale du Lac de Constance (IBK).



**Illustration 7** L'illustration indique quelle catégorie de promoteurs de projets apparaît le plus fréquemment dans quelle région. Par exemple, 5% des promoteurs de projets sont des communes dans le programme F-CH. Le graphique ne contient encore aucune donnée concernant la région Rhin supérieur Centre-Sud.

Au sujet des promoteurs de projets, les affirmations suivantes se vérifient:

- › Les catégories les plus fréquentes sont en règle générale des ONGs et des associations ainsi que les cantons et les organisations intercantionales.
- › Entre les volets A et B, les différences suivantes apparaissent:
  - › Dans la coopération transnationale (III B), les instituts de formation et de recherche sont les promoteurs de projets les plus nombreux (37%), alors qu'en matière de coopération transfrontalière (III A), on voit surtout des ONGs et des associations en qualité de responsables de projets (43%).
  - › La Confédération (représentée par divers offices) n'entre en jeu que dans des projets III B en tant que porteur de projets (11%).
- › S'agissant des régions III A, les caractéristiques suivantes apparaissent:

- › A l'exception des programmes Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin et Rhin supérieur Centre-Sud, les communes représentent moins de 10% des promoteurs de projets.
- › Les particuliers participent avec des contributions de 7 à 14% aux projets Interreg, la majorité se trouvant dans la région Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin (14%).
- › Dans la catégorie "Cantons et organisations internationales", les parts se situent entre 13% (I-CH) et 42% (Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin). La part élevée dans cette dernière région peut s'expliquer entre autres par l'IBK (Internationale Bodensee-Konferenz), en tant qu'organisation intercantonale. Dans la zone Rhin supérieur Centre-Sud, les cantons participent activement aussi aux projets Interreg, à hauteur de 39%.
- › Les associations et les ONG sont les porteurs de projets les plus nombreux dans les régions III A (jusqu'à 52% dans le programme I-CH). En ce qui concerne les cantons des Grisons, du Tessin ou du Valais, ce sont souvent des organisations touristiques qui assument ce rôle dans cette catégorie.
- › S'agissant de la catégorie associations et ONG, le programme Rhin supérieur Centre-Sud constitue une exception: dans cette zone en effet, cette catégorie représente seulement 11% (comparable avec le volet III B). Par contre, les instituts de formation et de recherche, comparés avec les autres régions III A, jouent un rôle plus important (25%).

En résumé, on peut dire qu'une large palette de promoteurs de projets est active dans le programme. Mais les catégories cantons / organisations intercantionales et ONG / associations témoignent d'une participation supérieure à la moyenne.

## 2. APPRÉCIATION

Ce chapitre montre comment le programme et son exécution sont appréciés en Suisse par les acteurs interrogés à ce sujet. Les opinions seront restituées ici de manière générale et ne seront différenciées que sous l'angle des divers groupes d'acteurs (coordinateurs, représentants des cantons, promoteurs de projets, etc.). Une distinction en fonction des diverses régions bénéficiant de programmes n'est pas possible compte tenu du nombre restreint de partenaires à interviewer par région. Pour évaluer chacune des régions, on se fondera par

conséquent sur les résultats les plus significatifs des évaluations intermédiaires de ces zones, évaluations qui ont été effectuées simultanément (cf. chapitre 2.3).

## 2.1. VOLETS DU PROGRAMME

La participation de la Suisse à l'initiative communautaire Interreg est très bien accueillie par tous les interlocuteurs. Ils considèrent Interreg comme un instrument judicieux pour une intégration renforcée de la Suisse en Europe et – pour ainsi dire à titre d'effet secondaire – comme un bon moyen d'apprendre à mieux connaître les programmes européens et leurs structures. Apparaît nettement au premier plan – chez les acteurs interrogés dans les régions – l'objectif de politique d'intégration que la Suisse poursuit en participant à Interreg III. Mais Interreg n'est guère perçu comme un instrument de politique régionale (sauf pour le seco).<sup>10</sup> En ce qui concerne la participation aux trois volets A, B et C ainsi que les priorités fixées et l'évaluation, les opinions de nos interlocuteurs divergent.

La participation au **volet A du programme** n'est contestée par aucun des intervenants. Et la participation au **volet B du programme** trouve, elle aussi, le soutien d'une majorité. Le fait que des thèmes très différents puissent être traités est spécialement apprécié dans les deux volets. Ceux-ci se complètent particulièrement bien, aux yeux de quelques interlocuteurs, car il est possible de réaliser des projets portant sur de petites zones et axés sur la mise en oeuvre comme ceux couvrant une grande région et visant l'élaboration d'un concept. Que la Confédération établisse des **priorités** en matière de coopération transfrontalière dans le volet A est apprécié de diverses manières; ceci dépend de la façon dont les acteurs sont impliqués et dans quel volet. Les représentant-e-s des projets III A soulignent la grande importance de la coopération dans une zone restreinte et transfrontalière, ce qui constitue pour ainsi dire la "forme initiale" d'Interreg et un pilier essentiel d'une Europe unie. Les acteurs impliqués dans le volet III B se réjouissent particulièrement de la faculté de s'attaquer à des problèmes prioritaires à l'échelle d'une plus grande zone. Le volet B ne pourrait pas se fonder sur des structures établies, raison pour laquelle il faudrait que lui soit ménagée une certaine période de mise en route ainsi que des moyens financiers adéquats pour son développement.

L'importance des volets A et B est perçue différemment suivant la région en question. Pour les régions connaissant une longue tradition dans la coopération transfrontalière comme celles du Rhin supérieur Centre-Sud et des Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-

<sup>10</sup> Cf. à cet égard le chapitre 3.1 Interreg et la nouvelle politique régionale (NPR).

Rhin, le volet III A serait toujours, de l'avis des intéressés, le plus important. La contribution au volet de programme III B est surtout significative pour les cantons de l'intérieur car le volet III A leur est fermé. Que la Suisse puisse prendre part à Interreg III B est également ressenti par une série d'intervenants comme un signal important de politique intérieure car, de la sorte, les régions de l'intérieur du pays peuvent aussi être associées directement à des questions transnationales.

Les personnes consultées jugent les **structures des programmes**, en comparaison d'Interreg I et II, plus complexes, plus difficiles sur le plan administratif, mais dotées aussi d'un plus grand effet contraignant. Une difficulté supplémentaire réside dans le fait que les volets A et B disposent de structures et d'interlocuteurs différents. Le volet III B est considéré encore plus complexe car davantage de partenaires de plus grandes régions y sont impliqués (au moins trois pays) et il s'agit de trouver une harmonisation entre eux.

Quant à la **participation de la Suisse au volet III C**, la plupart des acteurs ne semblent avoir que des idées très vagues. Nombre d'entre eux ne saisissent ni la délimitation avec le volet III B, ni les avantages supplémentaires pour la Suisse. Notamment au vu des moyens financiers qui sont un peu serrés du côté suisse, certains interlocuteurs estiment plus pertinente une concentration sur deux volets seulement. Le seco relève que le volet C (comme le B) est nouveau et doit d'abord se faire connaître. On peut concevoir que les acteurs n'aient pas grande idée du volet III C. Une focalisation sur III A et III B serait, du point de vue du seco, particulièrement dommageable, car à l'échelon UE, de nombreuses initiatives intéressantes seront prises (par ex. le programme "innovative regions"), auxquelles les cantons suisse devraient s'associer. Pour le seco se pose maintenant la question de savoir comment éveiller l'intérêt des cantons pour le volet III C.

## 2.2. EXÉCUTION

### 2.2.1. COOPERATION AVEC LES PAYS PARTENAIRES ET L'UE

La coopération avec les pays partenaires et l'UE est accueillie positivement, dans l'ensemble, par les acteurs interrogés, tant en Suisse que dans les pays partenaires et dans la Commission de l'UE. Les structures et procédures suisses sont jugées bien harmonisées avec les structures UE et relativement souples. Mais certains acteurs au sein de l'UE regrettent qu'en raison du financement séparé du côté suisse, les procédures administratives se compliquent; c'est ainsi qu'il faut établir deux budgets séparés également. A ce regret, il est parfois opposé que les procédures de financement peuvent aussi diverger entre les Etats de l'UE et entre les régions de certains pays, ce qui peut alourdir de la même façon l'administration y affé-

rente.<sup>11</sup> Il est en outre relevé çà et là que des difficultés existent entre l'UE et la Suisse dans le cadre de l'exécution, difficultés imputables aux structures et aux spécificités suisses. Les partenaires suisses peuvent certes assumer le rôle de lead-partner dans un projet, mais pour les paiements émanant du Fonds FEDER, il faut de surcroît un lead-partner formel au sein de l'UE.

› La Suisse a posé pour une part d'autres principes de promotion que les régions participant à des programmes. On reproche de temps en temps le fait que du côté suisse, les investissements destinés à une infrastructure technique (construction) sont inaptes à recevoir un soutien.<sup>12</sup>

› Le degré d'utilisation des moyens financiers est, en Suisse, nettement supérieur à celui de l'UE.<sup>13</sup> Des difficultés peuvent en découler à moyen terme en matière de coopération, car les partenaires étrangers sont également touchés si les moyens de la Confédération sont épuisés. Les régions France-Suisse et Italie-Suisse, où notre pays est obligatoirement un partenaire de coopération, sont spécialement touchées par ce phénomène.

Toutefois, nos interlocuteurs en Suisse ne considèrent généralement pas que la conception – en partie différente – des programmes opérationnels entre les régions participantes soit problématique. Tout au plus pour les cantons représentés dans plusieurs régions, les procédures pourraient être un peu plus lourdes car, par exemple, le formulaire de requête peut varier selon la région en question.<sup>14</sup> Mais aucun de ces cantons n'a formellement émis un avis négatif à ce sujet, ce d'autant plus que les différences sont minimales en matière de dépôt des projets.

<sup>11</sup> Par exemple, les partenaires suisses du programme Italie-Suisse ne sont souvent pas au clair car du côté italien, suivant les régions, les procédures de dépôt des projets sont appliquées différemment (différences entre les régions de Bolzano, Aoste, Lombardie et Piémont).

<sup>12</sup> Selon le rapport explicatif concernant l'ordonnance portant sur Interreg III, l'aide fédérale n'est pas octroyée à des projets de construction, ce qui signifie que la majorité des projets d'infrastructure n'entrent pas dans le champ d'application (seco 2000). Au sein de l'UE, ceci est traité diversement. Alors que dans la plupart des régions bénéficiaires, une promotion des infrastructures est possible, celle-ci ne l'est pas dans la région Rhin supérieur Centre-Sud. (Programme opérationnel Rhin supérieur Centre-Sud 2001).

<sup>13</sup> Cf. Illustration 2, page 21.

<sup>14</sup> Pour le volet III A, il s'agit des cantons d'Argovie (Rhin supérieur Centre-Sud et Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin), des Grisons (Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin et I-CH), du Jura (F-CH et Rhin supérieur Centre-Sud) ainsi que du Valais (F-CH et I-CH). Pour le volet III B, 18 cantons sont représentés tant dans l'Espace alpin que dans la région Europe du nord-ouest ou dans la Méditerranée occidentale.

## 2.2.2. COOPERATION HORIZONTALE ET VERTICALE EN SUISSE

### Coopération horizontale

Les acteurs entendus ont exprimé des avis très différents sur les modalités d'exécution du programme Interreg en Suisse et sur la coopération entre les divers acteurs. La **répartition des tâches entre les deux offices fédéraux responsables, le seco et l'ARE**, suscite aussi des avis différents chez les intervenants, suivant leur appartenance à l'un des trois volets. Quelques représentants des cantons ainsi qu'un porteur de projet déplorent, sous l'angle de l'efficacité et de la clarté des structures d'organisation, la répartition des compétences entre les deux offices fédéraux et verraient d'un bon oeil la compétence exclusive d'un seul office pour tous les programmes. Une critique est également émise quant au contenu de la répartition: certains acteurs du volet III A regrettent la compétence de l'ARE pour le III B, car ils craignent que, de ce fait, les aspects d'aménagement du territoire passent au premier plan et que le point de vue – plus large – de la politique d'organisation du territoire ne soit négligée. Les acteurs du volet III B sont par contre favorables à la compétence de l'ARE pour ce volet et souhaitent pour une part que ledit office reçoive même des pouvoirs supplémentaires. Comme l'ensemble des compétences financières sont détenues par le seco et que les moyens Interreg III B ne peuvent être gérés de façon indépendante par l'ARE, on en arrive à des procédures trop compliquées dans le cadre du financement et l'on prolonge la procédure de paiement à l'attention des porteurs de projets. Les procédures visant à l'actualisation de la plate-forme de communication sont elles aussi jugées trop complexes. Les acteurs de tous les volets de programmes ressentent des tensions entre les deux offices fédéraux. Celles-ci sont imputables à divers facteurs: entre l'ARE et le seco, les compétences ne seraient pas toujours délimitées de manière claire et optimale et l'ARE souhaiterait un recours renforcé au partenariat ainsi que, finalement, davantage de consultation dans la conduite et la réalisation de l'ensemble du programme. D'autre part, les tensions seraient aussi l'expression d'un conflit d'intérêt entre l'ARE et le seco, qui serait provoqué par les différentes priorités fixées entre la politique régionale du seco et la politique d'organisation du territoire de l'ARE ainsi que par des conflits de compétences dans les interfaces des deux politiques.

### Coopération verticale

Les coordinateurs régionaux et les cantons estiment que la **coopération entre les offices fédéraux et les coordinateurs régionaux ainsi que les cantons** est dommageable. Dans le volet **III A**, le principe de la subsidiarité et, par conséquent, le rôle accru des cantons est accueilli tout à fait positivement. Mais les coordinateurs régionaux interrogés ainsi que les

représentants des cantons jugent insuffisantes, pour la plupart d'entre eux, la conception et la mise en oeuvre. L'influence qu'exerce le seco sur le contenu des projets en prenant part au comité de pilotage est critiquée, tout comme les cantons et les coordinations condamnent le caractère confus de la situation généré par les divergences de vues entre le seco et eux-mêmes. Certains ont l'impression que la Confédération délègue essentiellement des compétences administratives aux cantons, voire que la décentralisation ne s'est opérée que "sur le papier". La plupart des coordinateurs et représentants des cantons qui se sont exprimés pensent que la Confédération doit se limiter au rôle de bailleur de fonds et de contrôler et n'assumer qu'une fonction de surveillance. D'autres font preuve de compréhension pour le rôle du seco, car il est du ressort de la Confédération de se ménager une vue d'ensemble sur la totalité des projets et de tendre à des standards de qualité comparables. Parfois, le rôle des cantons eux-mêmes est remis en question: ils souhaitent d'abord davantage d'autonomie, mais ne sont pas prêts pour autant à mettre à disposition des moyens financiers suffisants pour de nouvelles tâches. Cette argumentation est également avancée par le seco qui considère la participation financière des cantons trop modeste pour une part et se préoccupe du fait qu'entre les cantons, il y a parfois des différences notables dans le cofinancement.

La critique de certains cantons émise à l'encontre du seco et inversement est imputable avant tout à des attentes différentes, compte tenu des attributions de tâches et de compétences qui ne sont pas clairement définies dans l'ordonnance. Cette ordonnance laisse surtout ouverte la question de la participation financière des cantons (la Confédération finance *au maximum* à 50%) et de la codétermination de la Confédération dans la marge de manoeuvre et d'interprétation pour le choix des projets.

Dans le volet III B, la situation initiale est autre puisque la tâche des bureaux nationaux de contact est du ressort de l'ARE. La répartition des rôles dans le volet B semble, de l'avis des représentants des cantons, plus clairement définie. La collaboration avec l'ARE est jugée très positive. L'ARE ajoute cependant que les cantons ne prévoient guère de crédits dans leurs budgets pour Interreg. De plus, tous les cantons de l'intérieur ou les cantons possédant une frontière limitée avec l'étranger n'accordent pas une aussi grande valeur à la coopération transnationale (III B). Alors que la Suisse centrale considère très important le programme, les cantons de Berne et Fribourg sont plus sceptiques à cet égard.

**L'échange entre les coordinateurs régionaux** se passe de manière très différente. Pour certains, les contacts se limitent aux séances du groupe d'accompagnement, alors que d'autres prennent régulièrement contact avec d'autres coordinateurs pour discuter des diffi-

cultés et des solutions possibles. Certains représentants dont la coordination n'existe pas depuis très longtemps (par ex. pour Italie-Suisse), souhaitent une intensification des contacts et un rôle plus actif du seco dans l'organisation de telles rencontres.

Le **groupe d'accompagnement Confédération-cantons** dirigé par le seco est considéré comme une institution précieuse pour l'échange d'informations et la coordination. Comme exposé ci-avant, il existe chez les coordinateurs régionaux, pour une part d'entre eux au moins, un besoin aussi pour un échange d'expériences plus poussé. Ceci pourrait se faire dans le cadre des séances du groupe d'accompagnement, qui pourraient avoir lieu plus souvent ou qui pourraient être intensifiées. Ou hormis cette solution, des meetings séparés pourraient être organisés entre coordinateurs. Les représentants de la Confédération participant au groupe d'accompagnement ne semblent pas au clair au sujet de la fonction et des compétences du groupe d'accompagnement Confédération-cantons Interreg. Ils tiennent avant tout les séances des groupes d'accompagnement pour une occasion intéressante de s'informer.

Un organe important pour le volet III B est par ailleurs le **groupe de coordination opérationnelle** qui se compose de représentants de l'ARE, du seco et de six cantons et qui a été choisi par la PAKI (Groupe de travail politique Cantons Interreg). Les membres du groupe se rencontrent environ trois fois par an pour des entretiens constructifs au sujet des projets. L'organe a été constitué pour maîtriser la complexité du travail de coordination du volet III B.

La **coopération entre les coordinateurs régionaux et les cantons** fonctionne sans problème, du point de vue des personnes interrogées. Souvent existent aussi entre coordinateurs et représentants cantonaux, en dehors du cadre d'Interreg, des relations régulières; les contacts sont établis et institutionnalisés. Les cantons peuvent manifestement défendre leurs intérêts face à l'office de coordination et bénéficier d'une bonne information. Il est parfois salué aussi que les offices régionaux de coordination fournissent leurs prestations de services "sans s'immiscer dans les affaires des cantons".

Les **promoteurs de projets** jugent très positivement dans l'ensemble le **soutien des coordinations régionales (III A) ou de l'ARE (III B)**. Les promoteurs des projets du volet III A se sentent généralement bien appuyés par les coordinations régionales, étant précisé que de très nombreux porteurs de projets interrogés n'ont plus guère besoin de recourir à cette aide une fois que le projet a débuté – ne serait-ce que parce que celui-ci est déjà bien établi, ou parce que les partenaires disposent d'une très grande expérience dans le domaine d'Interreg. Les promoteurs des projets du volet III B font des éloges sur la prestation de

soutien de l'ARE. Sont considérés comme précieux les bons matériaux d'information sur le volet III B, les assistances techniques lors du dépôt du projet et le soutien dans la recherche de partenaires pour le projet. De divers côtés, on souhaite un rôle plus actif de l'ARE lors de la conception des projets, autrement dit un rôle qui aille au-delà d'un simple transfert d'informations. On souhaiterait par exemple une position plus active dans la recherche d'idées de projets, ainsi qu'à l'occasion du lancement de projets B importants sur le plan stratégique. L'ARE estime que le développement de projets stratégiques est également vital; compte tenu des ressources limitées en personnel, il place actuellement au premier plan l'accompagnement des projets nouvellement développés et en cours. S'agissant de la mise en application du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire, des projets stratégiques seraient néanmoins prioritaires aux yeux de l'ARE et d'une série d'acteurs interviewés.

### 2.2.3. CONTROLLING

La critique fuse de diverses parts au sujet du controlling non uniforme, selon les régions participantes, et les fonctions différentes – en cette matière – des coordinations. Quelques acteurs de l'UE ressentent le controlling en Suisse comme trop large, alors qu'au sein de l'UE, un rapport sur l'état des dépenses du projet est exigé tous les trois mois.

Certains acteurs en Suisse seraient favorables à des prescriptions plus claires et plus uniformes en rapport avec le controlling. Quelques coordinateurs ne savent pas clairement quelles sont les données de controlling qui doivent être fournies au seco. Même certains porteurs de projets souhaitent plus de clarté sur les documents et pièces à livrer aux coordinations régionales.

Les évaluateurs ont dû se procurer eux-mêmes les données financières présentées sous chapitre 1.1 avec ce degré de détail auprès des diverses coordinations régionales et secrétariats techniques. L'acquisition des données s'est avérée plus difficile que prévu. Il a fallu à chaque fois plusieurs échanges de correspondance jusqu'à ce que soit clarifiée l'attribution des paramètres de financement et jusqu'à ce que les données coïncident avec les données de controlling. Les rapports semestriels sur le financement que les coordinations régionales doivent livrer au seco sont traités de manières fort diverses. Cela va du rapport détaillant l'évolution des attributions de projets et de crédits à la simple copie des transferts de paiement effectués.

## 2.2.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

### Mesures nationales

Dans l'ensemble, les mesures d'accompagnement au niveau national sont bien notées, les informations essentielles sur le programme Interreg et la participation suisse étant pertinentes et aisément accessibles. Quelques coordinateurs régionaux et représentants des cantons jugent que les moyens engagés pour la plate-forme de communication sont trop importants, les bénéfiques ne coïncidant pas avec les coûts y afférents. En particulier, le désir de transparence est exprimé en ce qui concerne l'affectation des moyens restants et la redistribution d'éventuels moyens résiduels aux projets. Les avis concernant les groupes-cibles auxquels s'adresser sont contradictoires. Alors que certains plaident en faveur d'une large communication vers divers groupes d'interlocuteurs (grand public, associations) et pour une meilleure commercialisation de la "marque" Interreg, une majorité considère plus judicieuse une focalisation sur le groupe-cible des porteurs de projets – réels ou potentiels. Les offres seraient utilisées en majorité par des "initiés Interreg", raison pour laquelle une large communication devrait se faire non pas via la plate-forme de communication au niveau national, mais par l'intermédiaire de projets concrets. S'agissant des diverses mesures d'accompagnement, les personnes interrogées ont relevé les points suivants:

- › Le site **Internet** est jugé de bon à très bon par une majorité d'interviewés. La page serait conçue de manière pertinente et livrerait en particulier de bons conseils pour ceux qui débutent dans ce domaine. Dès qu'un projet est établi, le site Internet n'est plus guère consulté par les promoteurs de projets interrogés. Divers acteurs verraient d'un bon oeil que figure sur le site Internet une liste de projets dans laquelle tous les projets en cours côté suisse seraient mentionnés, en y incluant le contenu du projet, les personnes à contacter et éventuellement les expériences faites. De même, il est souhaité ça et là des informations plus approfondies sur les volets B et C. L'ARE, quant à lui, juge trop compliquées les procédures pour la fixation et l'actualisation de contributions concernant Interreg III B, car de nombreux acteurs sont impliqués dans la mise en oeuvre.
- › **L'info-bulletin** ainsi que **l'Interreg-Newsletter** sont utilisés plutôt rarement par les acteurs interviewés. Certes, les publications donnent une bonne vue d'ensemble de l'état actuel du programme, mais certains pensent que le cercle des destinataires n'est pas clairement défini.
- › Des **manifestations** et rencontres entre promoteurs de projets seraient accueillies favorablement de diverses parts, mais avant tout pour les volets B et C.

### Mesures régionales

Les mesures au plan de l'information, de la communication et du soutien au niveau des programmes et des diverses régions varient très fortement. Pour nos interlocuteurs, les mesures en matière d'information sont suffisantes, mais les mesures de soutien des cantons sont sous-dimensionnées. En particulier la recherche et le placement de promoteurs de projets ainsi que l'accompagnement des projets par les cantons sont très souvent limités à un minimum. Pour justifier ce manque d'engagement, sont évoqués les ressources financière limitées des cantons et le manque de temps ou – le plus fréquemment – le manque de participation financière des cantons. Dans les régions III A, ce n'est que rarement qu'un travail d'information du public est mené et qu'un rôle actif dans le développement d'idées de projets est joué. En effet, le niveau d'utilisation élevé du côté suisse, via les projets qui sont – aujourd'hui déjà – en préparation, n'admet pratiquement plus d'autres projets.

Le seco n'a que peu de compréhension pour l'opinion de certains acteurs qui prétendent qu'un travail d'information ne doit se poursuivre qu'aussi longtemps que les moyens financiers sont à disposition pour de nouveaux projets. Il pense qu'il est important que la population et les acteurs politiques soient informés sur la grande valeur de la coopération transfrontalière ou transnationale et interrégionale en général, et non pas seulement dans l'optique de l'élaboration de propositions de projets.

### 2.3. MISE EN ŒUVRE DANS LES RÉGIONS BÉNÉFICIAIRE DE PROGRAMMES

En même temps que cette évaluation intermédiaire d'Interreg III en Suisse ont été exécutées les évaluations intermédiaires au niveau des régions III A. Ci-après, les résultats de ces évaluations intermédiaires seront reproduits avec quelques rares remarques issues de cette évaluation intermédiaire au plan national suisse, qui portent spécifiquement sur des programmes particuliers:

#### Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin

L'évaluation à mi-parcours a été effectuée par l'Institut des prestations de services publics et du tourisme de l'Université de Saint-Gall, en collaboration avec "Taurus Forschung et Beratung" de l'Université de Trèves. Les conclusions et recommandations peuvent être résumées comme suit (IDT-HSG/Taurus 2003):

- › **Bases du programme:** une focalisation thématique n'est pas à l'ordre du jour, les responsables suivant en lieu et place une stratégie consistant à se concentrer sur des projets

exemplaires. La critique selon laquelle, compte tenu de l'ampleur du programme, presque tous les projets seraient approuvés, n'est pas partagée par les évaluateurs, car nombre de projets suscitent, avant la procédure de demande, des commentaires et conseils dont le sens équivaut à une affirmation du genre: "mieux vaut abandonner".<sup>15</sup> Mais dans le cadre de la formulation d'un éventuel nouveau projet, il faudrait davantage veiller à une expression plus concrète et plus claire de l'objectif visé (système fondé complètement et de manière concluante sur l'objectif).

- › **Mise en oeuvre du programme:** dans l'ensemble, le programme réalise une très bonne performance du point de vue des évaluateurs. Le début tardif du programme a fait que, comparativement, peu de moyens ont pu faire l'objet d'un décompte et que le programme aura de la peine à ne pas perdre des fonds du fait du régime N+2. Certaines mesures présentent des niveaux d'acceptation très bas (par ex. promotion de PME), raison pour laquelle un transfert des moyens dans une autre mesure est à envisager.
- › **Déroulement du programme:** la procédure de requête a été, en comparaison avec Interreg II, nettement améliorée, mais en raison du niveau d'exigence élevé posées par l'ordonnance sur les fonds structurels, il en est résulté une charge administrative accrue pour les coordinations de projets. Des propositions ont été formulées à ce sujet dans l'évaluation intermédiaire (par ex. simplifications dans la procédure de décompte financier).
- › **Plus-value communautaire:** Interreg permet des mises en réseau entre personnes et institutions, qui n'auraient pas été réalisées sans les projets lancés à son enseigne. Il s'avère que des projets sont menés à un niveau de coopération croissant. L'évaluation positive de la plus-value communautaire pourrait cependant être revue puisque les partenaires suisses ne peuvent plus participer dans la même mesure au programme, compte tenu du taux d'utilisation élevé des moyens.

### Rhin supérieur Centre-Sud

L'évaluation à mi-parcours de la région Rhin supérieur Centre Sud a été réalisée par la communauté de travail cegos / Prognos. Nous restituons également ci-dessous les principaux résultats et recommandations (cegos / Prognos 2003):

<sup>15</sup> Selon les déclarations de la coordination de la Suisse orientale, le filtrage des projets se fait dans la pratique au niveau de la coordination. La coordination de la Suisse orientale donne chaque année 75 consultations téléphoniques (nouveaux contacts) et 15 entretiens personnels ; chaque année 25 projets sont refusés au stade de la conception (idées et esquisses) et 5 projets au stade de la demande (formulaire Interreg rempli) (source: interview INFRAS avec Gallus Rieger, coordinateur Suisse orientale).

- › **Programmation et choix des projets:** du fait de la diversité thématique de la stratégie, seule une sélectivité partielle est réalisée en matière de choix des projets. Par ailleurs, la plus-value transfrontalière est trop peu soulignée en tant que but transversal. La perception de l'objectif de futurs projets devrait être accrue du fait que les objectifs définis seront différenciés au niveau des mesures et que les futurs projets seront étroitement axés sur ceux-ci. La plus-value transfrontalière devrait être mieux prise en considération à titre de critère de qualité dans le choix des projets. Ces mesures devraient permettre d'accroître le caractère pertinent et la sélectivité de la stratégie, ce qui avait tendance à faire défaut jusqu'à présent.
- › **Gestion des programmes:** on peut constater dans la première phase un alignement très serré sur les processus administratifs (secrétariat technique commun, autorités administratives). Pour la deuxième phase, un accompagnement dynamique du programme au moyen d'un renforcement des mesures au de communication et de publicité est recommandé.
- › **Mise en œuvre du programme:** pour une grande part, les buts définis dans la programmation ne sont pas encore pourvus de projets, raison pour laquelle, dans la deuxième partie du programme, une acquisition dynamique, axée sur des groupes-cibles spécifiques, est nécessaire.
- › **Monitoring du programme:** le monitoring existant ne permet pas de déclarations fondées sur des faits quant à l'efficacité du programme jusqu'à ce jour ; la plus-value transfrontalière des projets ne sera pas prise en compte.

### France-Suisse

L'évaluation à mi-parcours a été réalisée par la communauté de travail Evaluanda / Trajectoires Reflex (Evaluanda/Trajectoires Reflex 2003). Les résultats principaux sont:

- › **Champ du programme:** deux ans après le début d'Interreg III, il y a comme auparavant des difficultés dans le cadre de l'application de la "frontière unique". D'abord, le programme France-Suisse est un regroupement de deux programmes antérieurs indépendants (Rhône-Alpes/Suisse et Franche-Comté/Suisse), qui ont développé leurs propres institutions. D'un autre côté, le programme n'a débuté que tardivement, ce qui a laissé peu de temps aux acteurs pour tester de nouvelles formes de coopération.<sup>16</sup>

<sup>16</sup> En Suisse, le champ du programme France-Suisse est divisé comme par le passé en deux régions (Bassin lémanique, Arc jurassien). Ceci rencontre pour une part un écho favorable en Suisse, car la réalisation de l'idée d'une "frontière unique" serait encore prématurée. (Source: Interviews INFRAS).

- › **Financement:** l'objectif des parties consistant à garantir un financement équivalent des projets de la part des deux pays (séance du comité de pilotage du 6.03.2002), a été atteint sous l'angle des contributions globales des pays. Au niveau des moyens Interreg (Fonds FEDER et moyens Interreg de la Confédération), cette équivalence n'est cependant pas donnée. Les porteurs de projets suisses doivent compenser les moyens Interreg inférieurs de la Confédération par des contributions de cofinancement (des cantons, des communes ou de tiers). Il n'est pas certain que cet équilibre dans le financement puisse être maintenu encore à l'avenir, car la France tend à épuiser aussi rapidement que possible ses fonds FEDER (Régime N + 2) alors que la Suisse aura probablement dépensé entièrement ses moyens Interreg de la Confédération à fin 2004. Une solution consisterait, aux yeux des évaluateurs, à augmenter le soutien des autorités locales et des particuliers ou à renoncer au principe de l'équilibre des contributions des deux pays.
- › **Choix des projets:** il existe un déséquilibre entre les moyens budgétisés pour les priorités et mesures et ceux effectivement octroyés jusqu'ici. Ceci peut être le signe d'une pondération inappropriée des priorités et des mesures dans le plan financier. Afin que les buts du programme opérationnel puissent être atteints, d'autres critères doivent être appliqués dans le choix du projet.
- › **Déroulement du programme:** il y a une divergence entre les exigences administratives des deux pays, d'abord pour ce qui concerne le plan de financement, puis dans le nombre et le type de documents exigés. Les auteurs recommandent la mise au point d'une stratégie afin de mieux pouvoir accompagner la phase de réalisation, tant sous l'angle qualitatif que quantitatif.

### Italie-Suisse

L'évaluation intermédiaire du programme Italie-Suisse n'était pas encore disponible en juin 2003 (elle est attendue pour la fin novembre). De notre côté, les caractéristiques suivantes du programme Italie-Suisse méritent d'être mentionnées (source: interviews).

- › **Remise des projets:** en Italie, on peut recenser des modalités partiellement différentes pour la remise d'un projet. Ainsi, pour les régions de Bolzano et Aoste, un dépôt permanent des projets est possible, alors qu'en Lombardie et au Piémont, des dates fixes ont été arrêtées. Ces modalités différentes peuvent engendrer une certaine confusion chez les porteurs de projets, selon le coordinateur régional Italie-Suisse<sup>17</sup>.

<sup>17</sup> Source: Interview du coordinateur I-CH (Pierfranco Venzi).

› **Financement et choix du projet:** la contribution de la Confédération par projet a été fixée à 130'000 francs au maximum (contribution maximale au financement), ceci afin de pouvoir soutenir le plus grand nombre de projets possible. Ceci a d'abord entraîné un redimensionnement de nombreux projets et, d'autre part, à un nombre total élevé de projets soutenus dans cette région (107 projets, état juillet 2003). Cette pratique est partiellement critiquée, car il n'est guère possible de fixer des priorités dans le choix des projets face à un si grand nombre de projets différents.

### 3. COHÉRENCE ENTRE INTERREG ET THÈMES POLITIQUES APPARENTÉS

Dans le chapitre qui suit, on examinera dans quelle mesure Interreg s'insère de façon cohérente dans la politique de la Confédération. Présentent notamment un intérêt à cet égard les interfaces d'Interreg avec la politique régionale, la politique des agglomérations et la Convention des Alpes. Les objectifs et les axes essentiels des diverses politiques sont comparés au programme Interreg. Les travaux actuellement en cours pour l'élaboration de la conception de la nouvelle politique régionale (NPR) revêtent une importance particulière. Les conséquences de la nouvelle politique régionale pour Interreg ainsi que d'éventuelles contributions d'Interreg à cette nouvelle politique ont fait l'objet de discussions lors du workshop du 30 septembre 2003 réunissant le groupe d'accompagnement Interreg et des experts en matière de politique régionale.

#### 3.1. INTERREG ET LA NOUVELLE POLITIQUE RÉGIONALE

##### 3.1.1. LA NOUVELLE POLITIQUE REGIONALE <sup>18</sup>

En 2001, le seco chargeait une commission d'experts de procéder à "l'examen et la redéfinition de la politique régionale", alors qu'une première adaptation de l'orientation de la politique régionale dans le cadre de la réorientation de la politique régionale 1996 (NOREP) n'avait pas encore été réalisée de manière conséquente du point de vue des instruments. Au titre des motifs commandant ce réexamen, il y a lieu de mentionner (commission d'experts 2003):

<sup>18</sup> Les affirmations contenues dans ce chapitre portent sur le rapport de la commission d'experts pour l'examen et la redéfinition de la politique régionale. Comme la NPR est actuellement en discussion et vu que, pour une part, de nouveaux axes principaux sont développés, l'état restitué ici ne peut pas correspondre en tout point à l'état actuel des discussions.

- › **Concurrence globale** plus rude **entre les places économiques**
- › **Multiplication des privatisations et dérégulations dans des domaines touchant à l'infrastructure**, de sorte que celle-ci ne pouvait plus être utilisée que sous conditions en tant qu'instrument de politique régionale et de politique de redistribution (Frey 2003).
- › **Nouvelle conception de la péréquation financière et de la répartition des tâches** entre la Confédération et les cantons (NPF) ; par conséquent, la politique régionale est déchargée de la tâche de redistribution.
- › **Politique de l'approvisionnement de base** de la Confédération.
- › **Politique des agglomérations** de la Confédération (cf. chapitre 3.4).
- › **Réorientation des politiques sectorielles liées à l'organisation du territoire**, telles que la politique en matière d'agriculture, de formation, recherche et technologies.
- › **Développement durable** à titre de principe de base de la politique fédérale (art. 2 et 73 Cst).

### **Vision et objectifs de la nouvelle politique régionale**

La commission d'experts 2003 a développé la **vision** suivante de la nouvelle politique régionale: La NPR doit

- › "créer une plus grande valeur ajoutée régionale grâce à l'esprit d'entreprise et à l'innovation,
- › construire sur de solides centres et agglomérations au plan national et régional, dont le bon fonctionnement agit en tant que moteur du développement,
- › avoir des régions actives en zones rurales à titre de partenaires de la réalisation, reprendre les impulsions émanant des centres et créer les conditions permettant de passer à la fourniture de prestations commercialisables,
- › se conformer aux principes de la durabilité et stimuler ainsi une croissance qualitative,
- › obtenir indirectement, à long terme, une réduction des différences entre régions par une croissance émanant de la base et, de la sorte, fournir une contribution indirecte à une urbanisation décentralisée de la Suisse."

Cette vision représente un changement de paradigme dans la politique régionale: l'approche top-down de la répartition – à l'échelle d'un espace réduit – est remplacée par celle de la création de valeur ajoutée bottom-up, au niveau d'une plus grande zone.

La NPR poursuit l'**objectif** d'accroître la création régionale de valeur ajoutée en zone de montage et en zone rurale et, par là, de se conformer aux principes de la durabilité sur le plan social et écologique. La condition pour atteindre cet objectif est la création d'emplois

compétitifs dans les régions périphériques (régions de montagne et zones rurales). Grâce à la NPR, la productivité et la compétitivité des entreprises et institutions doivent être renforcées de même que, partant, les systèmes de production régionaux (commission d'experts 2003).

La NPR se fonde sur une référence territoriale globale, mais les véritables régions à soutenir sont exclusivement celles de montagne et les zones rurales. Les impulsions provenant des grandes cités et des agglomérations doivent être mieux valorisées dans les régions périphériques, autrement dit les qualités endogènes de dites régions sont à renforcer de sorte que celles-ci participent à la dynamique des villes et agglomérations.

### **Instrument de la NPR**

La nouvelle politique régionale entraîne des modifications dans la mise en oeuvre et, par conséquent, une adaptation fondamentale de l'instrument. La base de la NPR doit résider dans une **loi-cadre de politique régionale** et le financement doit intervenir via trois instruments:

- › **"Fonds d'innovation"** (titre provisoire): ce fonds est destiné à l'ensemble de l'espace rural. Les moyens sont engagés avant tout dans des programmes interrégionaux. Avec le "Fonds d'innovation" sont assurés le remplacement d'instruments périmés et le développement d'instruments existants (Loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne, InnoTour, zones économiques en redéploiement, Regio plus, Interreg).
- › **"Fondation pour les régions de montagne"** (titre provisoire): de l'avis de la commission d'experts, l'approche de la NPR axée sur de vastes régions ne peut couvrir suffisamment les régions de montagne, raison pour laquelle des projets liés à des régions limitées doivent également se justifier à l'avenir. Les fonds LIM doivent pouvoir être engagés demain encore dans les régions de montagne, mais désormais réunis dans une "Fondation pour les régions de montagne".
- › **Moyens affectés à la coordination:** ces fonds sont à engager pour l'amélioration de la coordination avec les autres politiques sectorielles à incidences territoriales. Par exemple, la politique régionale pourrait acquérir des prestations d'autres politiques ou participer à des programmes de politique sectorielle, qui ont des incidences sur la politique régionale. Le seco prépare actuellement, sur la base du rapport d'experts, un message y afférent, qui devrait être soumis à consultation au printemps 2004.

### 3.1.2. COMPARAISON INTERREG ET NPR

Dans le cadre de la réalisation de la NPR s'est posée la question de savoir comment les instruments existants de politique régionale, tels qu'Interreg, pouvaient être mieux reliés à la nouvelle politique régionale. A cet égard, il est pertinent de mettre en balance Interreg et la NPR et de les comparer sous l'angle des objectifs, priorités, structures et procédures. La comparaison ci-dessous permet de mettre en évidence les principaux points communs et différences.

<b>COMPARAISON NPR – INTERREG</b>		
<b>Critères d'appréciation</b>	<b>NOUVELLE POLITIQUE REGIONALE</b>	<b>INTERREG</b>
Objectifs	Création de valeur ajoutée au plan régional / compétitivité dans les régions de montagne et en zone rurale moyennant prise en considération de la durabilité au plan social et écologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Coopération transeuropéenne</li> <li>› Compétitivité</li> <li>› Renforcement de la politique d'organisation du territoire (par la promotion de la coopération avec l'UE)</li> </ul>
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Promotion de processus d'innovation</li> <li>› Promotion de l'accès au savoir-faire</li> <li>› Mise à profit de potentialités endogènes, propre initiative, réseaux, clusters</li> <li>› Impulsions émanant de centres pour la périphérie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Orientation vers l'innovation</li> <li>› Développement durable</li> <li>› Stratégies de développement territorial (III B)</li> <li>› Echange d'informations et d'expériences /réseaux (III B et III C)</li> </ul>
Approche conceptuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Approche de la création de valeur ajoutée</li> <li>› Regional Governance</li> <li>› Régions apprenantes</li> <li>› Bottom-up (entrepreneurs, innovateurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Tant approche bottom-up (III A) que top-down (III B)</li> </ul>
Contenus de projets objet du soutien	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Focalisation sur des aspects économiques</li> <li>› Contenus ouverts, le leadership entrepreneurial doit être laissé aux acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› III A: large éventail thématique</li> <li>› III B: concepts de développement territorial, études</li> <li>› III C: réseaux, large éventail thématique</li> </ul>
Durée des programmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Programmes de 4 ans (dès 2008)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Programme de 6 ans (programmes opérationnels, 2000 – 2006)</li> </ul>
Valeurs de référence territoriale	Unités territoriales en Suisse <ul style="list-style-type: none"> <li>› Grandes unités territoriales (centre, banlieue ou périphérie, régions rurales)</li> <li>› Les régions bénéficiant de l'aide sont les régions de montagne et les zones rurales (par ex. régions LIM)</li> </ul>	Territoires transfrontaliers, transnationaux, interrégionaux <ul style="list-style-type: none"> <li>› Divers espaces de coopération possibles</li> <li>› III A: régions de montagne, groupes de cantons (transfrontaliers)</li> <li>› III B: grandes unités territoriales, groupes de cantons (transnationaux)</li> <li>› III C: variable, par ex. grandes unités territoriales (interrégionales)</li> </ul>
Rôle de la Confédération <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Développement stratégie NPR, financement, monitoring, contrôle, évaluation</li> <li>› Promotion de réseaux et de clusters</li> <li>› Soutien de projets pilotes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› III A: financement, controlling, coaching, examen formel des exigences posées aux projets.</li> <li>› III B: coordination, (co)examen formel et matériel des exigences posées aux projets. Fonction renforcée de la Confédération prévue pour le développement des projets.</li> <li>› III C: analogue à III B</li> </ul>
Office fédéral compétent	Seco (ARE est lui compétent pour les zones urbaines et la politique des agglomérations)	<ul style="list-style-type: none"> <li>› III A, III C: seco</li> <li>› III B: ARE</li> </ul>
Rôle des cantons <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Cantons en tant qu'interlocuteurs primaires pour la mise en oeuvre NPR (revalorisation des cantons)</li> <li>› Coordination intercantonale au sein de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› III A: responsabilité, choix du projet, coordination</li> <li>› III B: responsabilité, choix du projet, (ARE)</li> </ul>

COMPARAISON NPR – INTERREG		
Critères d'appréciation	NOUVELLE POLITIQUE REGIONALE	INTERREG
	la région › Choix du projet (sur la base de conventions de prestations)	› III C: analogue à III B (seco au lieu de l'ARE)
Rôle des régions <sup>2</sup>	› Jusqu'ici surtout régions LIM (petits territoires) › Renforcement de la coopération inter-cantonale interrégionale et internationale	› Régions plus grandes, intercantionales sont significatives › Des régions de dimensions réduites comme les LIM jouent un moindre rôle
Organes de financement	› Financement combiné de la Confédération, des cantons et des promoteurs de projets › En discussion: env. 50 – 58 millions de francs par an via alimentation d'une fondation LIM avec env. 1.5 milliard de francs (2/3 Confédération, 1/3 cantons)	› 39 millions de francs de 2000-2006, dont 35 millions pour les programmes A-C. › financé au maximum à 50% par la Confédération, le reste par fonds propres et cantons › donne un volume global de projets d'environ 10 millions de francs par an
Instruments de financement	› Contributions à de (grandes) régions pour concepts innovants › évt. Fondation LIM (fondation pour les régions de montagne), crédits-cadres pour programmes pluriannuels	› Crédit-cadre via arrêté fédéral
Porteurs de projets	› Particuliers, cantons, régions › pas d'exigences concrètes concernant le genre de partenariat de projet	› Surtout des corporations de droit public, particuliers › Condition: réseau d'au moins deux partenaires transnationaux.

**Tableau 6** Comparaison entre Interreg et la nouvelle politique régionale. <sup>1</sup> Sont conçues pour de grands territoires les mesures-cadres (Regional framework operation), les réseaux et programmes individuels peuvent également couvrir de petites régions (par ex. uniquement des régions urbaines). <sup>2</sup> La NPR est une tâche commune de la Confédération, des cantons, communes, organes régionaux de développement et particuliers.

### Points communs et différences

Interreg et la NPR présentent en de nombreux domaines des **points communs**, tant du point de vue de l'orientation que de l'organisation.

- › Les deux instruments sont fortement axés sur l'innovation dans leur orientation et mettent au premier plan le développement de projets depuis la base (approche bottom-up).
- › La répartition des rôles entre la Confédération et les cantons est comparable. Dans les deux instruments, la Confédération est principalement responsable des tâches stratégiques ainsi que du financement et du controlling. S'agissant du développement de projet et de sa réalisation, les cantons sont les premiers interlocuteurs (sauf Interreg III B).

Les **différences** essentielles entre la NPR et Interreg peuvent se résumer ainsi:

- › Les deux instruments se distinguent principalement par **l'orientation des objectifs**, même s'il existe certains recoupements à cet égard. Interreg poursuit certainement comme la NPR l'objectif du renforcement de la compétitivité mais en pratique, la promotion de la coopération transfrontalière passe au premier plan dans divers domaines.
- › Interreg est bien plus diversifié sur le plan thématique et ne se concentre pas comme la NPR sur l'aide à l'économie régionale. Les **valeurs de référence territoriale** sont formulées de manière ouverte dans Interreg. Les deux outils se fondent plutôt sur de vastes unités territoriales. Interreg encourage uniquement la coopération transfrontalière, transnationale ou interrégionale, mais ne permet pas la coopération des types de territoire les plus divers (centre – centre, centre – banlieue, centre – périphérie, périphérie -périphérie, etc.). Par contre, dans la NPR, les régions rurales et les régions de montagne (reprendre les impulsions provenant des régions urbaines) font principalement l'objet de l'aide.

REGIONS ET THEMES DE COOPERATION INTERREG ET NPR			
Régions et thèmes de coopération			
Thèmes	Centres	Centres-Zones périphériques	Zones périphériques
Compétitivité			NRP
Environnement			
Aménagement du territoire			
Transports			
etc.	INTERREG Transfrontalière		

**Illustration 8** Comparaison des régions et thèmes de coopération d'Interreg.

L' Illustration 8 montre la focalisation différente d'Interreg et de la NPR sur le plan territorial et thématique. Alors que sous le régime de la NPR, la coopération entre les centres n'est pas soutenue, ou alors seulement sous conditions, entre les centres et les régions rurales, toutes les formes territoriales de la coopération sont possibles dans Interreg, pour autant qu'elles soient transeuropéennes.

### 3.1.3. QUESTIONS-CLES SUR L'INSERTION DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE DANS LA NPR

La nouvelle politique régionale ne saurait considérer avec détachement la poursuite du développement de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale ou du programme Interreg. D'abord, la NPR aura des conséquences pour la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale et, d'autre part, la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale offre avec Interreg des structures, réseaux et expériences qui sont précieuses pour la NPR.

Dans le cadre d'un workshop avec participation du groupe d'accompagnement, le 30 septembre 2003, les questions suivantes ont été débattues, qui résultent d'une intégration renforcée d'Interreg dans la nouvelle politique régionale:

- › Quelle importance revêt **Interreg en tant qu'instrument de politique régionale**? Quel poids peut avoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale dans la NPR?
- › Une **intégration renforcée d'Interreg** dans la nouvelle politique régionale est-elle véritablement souhaitée, et quelles en sont les conséquences?
- › Quelles expériences peuvent être glanées à partir d'Interreg concernant la **coopération entre les cantons**?
- › A quel point la coopération recherchée avec la NPR entre les **villes et les régions périphériques ou zones rurales** sera-t-elle jugée pertinente et prometteuse? Y a-t-il de bons exemples à tirer d'Interreg pour la mise en réseau économique des deux régions?

#### **Interreg à titre d'instrument de politique régionale**

Interreg poursuit, comme c'est bien connu, un triple objectif, à savoir une politique d'intégration, une politique régionale et une politique d'organisation du territoire. Il ressort des interviews que l'aspect de politique régionale passe aujourd'hui nettement à l'arrière-plan par rapport à l'objectif de politique d'intégration. La plupart des coordinateurs régionaux et représentants cantonaux interviewés considèrent Interreg d'abord comme un instrument

d'intégration politique (dimension européenne); quant à la dimension de l'objectif de politique régionale d'Interreg, certains émettent des doutes. La question se pose de savoir, par conséquent, quelle importance revêtent les projets Interreg actuels pour le développement de l'économie régionale, même s'ils ne sont pas toujours expressément perçus comme un élément de politique régionale.

Divers interlocuteur-trice-s admettent que les incidences de politique régionale d'Interreg ne sont guère perceptibles ou ne peuvent pratiquement pas être calculées. Ils-elles renvoient au fait que d'autres instruments de politique régionale tels que la LIM, l'Arrêté fédéral en faveur des zones économiques en redéploiement et le programme RegioPlus disposent de moyens financiers plus confortables et, par ailleurs, que le développement de l'économie régionale est déterminé avant tout par des facteurs et évolutions économiques prioritaires.

### **Intégration renforcée dans la NPR**

Le seco considère qu'à l'avenir, la coopération transfrontalière doit être insérée de manière renforcée dans la politique régionale et Interreg doit représenter l'un des quatre instruments principaux à cet égard. En particulier, Interreg est également à financer par le même fonds.

Une question se pose: l'insertion est-elle jugée pertinente sur le fond? Les interviews présentent à ce sujet des opinions mélangées. D'abord, certains des coordinateurs et représentants cantonaux interrogés sont d'avis que dans Interreg et la NPR, il y a des approches semblables (cf. Tableau 6), de sorte qu'une meilleure intégration serait envisageable jusqu'à un certain point. Sont notamment soulignés les aspects positifs d'Interreg, qui devraient être repris par la NPR (cf. expériences de la coopération des cantons). Mais d'autre part, une majorité des personnes interrogées expriment des réserves. Quelques-uns craignent en effet une trop forte limitation de contenu du programme Interreg, une accélération défavorable de divers objectifs et programmes ainsi qu'une perte de signification des composantes transfrontalières et de la politique d'intégration d'Interreg. La diversité thématique actuelle est généralement vue comme un avantage.

A l'occasion du workshop du 30.9.2003, cette question de la concentration thématique sur le renforcement de la compétitivité et ses effets sur le programme Interreg ont fait l'objet de discussions. Que les besoins régionaux soient placés au centre des préoccupations est considéré comme un aspect positif d'Interreg. Ceci serait nécessaire, même si un développement régional axé sur l'efficacité est souhaité. Mais demeure ouverte la question de savoir si cette focalisation sur la création de valeur ajoutée et sur la compétitivité dans toutes les

régions couvre les besoins prioritaires. La Confédération ne devrait donc pas déterminer dans le style top-down quels thèmes méritent la priorité, mais laisser ces décisions aux régions (Interreg à titre de "Programme des régions"). A cet argument, la Confédération rétorque qu'un engagement de sa part sur des thèmes qui ne concernent pas la politique régionale, comme la culture, porterait atteinte à la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. De plus, compte tenu des moyens limités, un engagement focalisé serait nécessaire, afin que les moyens puissent être engagés le plus efficacement possible.

En outre, il n'est pas clairement établi comment Interreg et la NPR peuvent se délimiter l'un de l'autre en cas d'intégration renforcée. Ainsi courrait-on le risque de voir un projet obtenir un soutien tant sous Interreg que sous la NPR, ce qui lui permettrait, après avoir été rejeté une première fois, d'être déposé à nouveau dans le cadre de l'autre instrument. Du point de vue du seco, cette problématique existe déjà aujourd'hui (par ex. avec Interreg et RegioPlus) et on ne pourra guère l'empêcher à l'avenir non plus.

### **Coopération entre les cantons**

Divers projets NPR doivent être réunis au sein de programmes. Le but et le contenu des programmes sont fixés dans une convention de prestations entre la Confédération et les cantons. Ceux-ci sont les premiers interlocuteurs pour la mise en œuvre de la NPR, et la coordination intercantonale est à renforcer dans les régions.

Il ressort des interviews que cette coopération entre les cantons comme entre les acteurs régionaux est vue comme un aspect positif d'Interreg et que la NPR peut s'en inspirer à ce sujet. Interreg a pour effet, entre autres, que dans des régions relativement étendues une coopération peut être poussée au-delà des frontières cantonales et qu'un échange peut avoir lieu entre les régions, indépendamment des institutions respectives. Interreg permettrait de penser plus facilement en termes de région que de cantons.<sup>19</sup>

Les coordinateurs régionaux Interreg ou des coordinations analogues peuvent jouer un rôle important en cas de coopération accrue des cantons dans le cadre de la NPR. Ceux-ci ont été engagés par plusieurs cantons et assument la fonction de coordination entre plusieurs cantons. Les structures Interreg actuelles dans les régions suisses constituent des points de rattachement institutionnels pour la réalisation de la NPR.

<sup>19</sup> Alain Thierstein mentionne principalement les points suivants, pour expliquer la "fonction exemplaire d'Interreg pour la NPR": d'abord, les cantons coopèrent dans des unités régionales plus grandes, adaptées à l'UE. Puis Interreg confie l'initiative et la responsabilité du propre développement à des acteurs régionaux (Thierstein 2002).

### Mise en réseau des centres avec des régions périphériques/zones rurales

La NPR est fortement axée sur la mise en réseau de zones d'agglomérations avec des régions périphériques et entend promouvoir des projets y afférents, associer les acteurs des deux zones en question (l'aide ne devant concerner que la charge des régions périphériques et rurales). Par conséquent, la question centrale est de déterminer si cette coopération est prometteuse et adéquate et si des expériences pourraient être glanées à ce sujet dans Interreg.

Une analyse grossière des projets Interreg met en lumière le tableau suivant: il existe de nombreux projets qui ont pour but de promouvoir les régions rurales, certains d'entre eux plaçant au cœur de leurs objectifs aussi l'augmentation de la compétitivité. Mais sur la base de cette évaluation brute, il n'est guère possible de trouver des projets qui se fondent sur une coopération ville-campagne et qui ont pour objectif d'accroître la compétitivité. Dans le workshop, seul a été mentionné le projet Interreg III B récemment approuvé "Brain drain, brain gain", qui fonctionne selon ce principe.<sup>20</sup>

Cela ne veut pas dire que de telles coopérations seraient impossibles, car sous Interreg, celles-ci ne sont pas une condition d'aide. On peut cependant noter que des coopérations ville-campagne sont plus difficiles en comparaison d'autres formes de coopération (ville-ville, ville-banlieue, zone rurale-zone rurale). Quant à savoir si du côté des villes, il y a un véritable intérêt à une coopération avec des régions rurales, voilà une question qui, en particulier, demeure ouverte.

#### 3.1.4. OPTIONS POSSIBLES DE PROMOTION D'INTERREG DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE

Compte tenu de la réorientation de la politique régionale, les options suivantes se présentent pour une meilleure intégration d'Interreg ou, de façon générale, de la coopération transfrontalière dans la nouvelle politique régionale:

- › A. A l'exception de projets (III) B, la Confédération ne soutient plus que des **projets Interreg**, qui sont axés sur l'**économie** et la compétitivité et, par conséquent, coïncident avec les priorités de la nouvelle politique régionale. Les projets Interreg portant l'accent sur d'autres thèmes doivent être financés par les cantons, éventuellement par d'autres offices fédéraux ou acteurs. L'avantage de ce mode de procéder serait que les critères d'aide des projets Interreg se recouperaient avec ceux de la NPR, sous l'angle du contenu. Il est

<sup>20</sup> Cf. à ce sujet Groupement suisse pour les régions de montagne 2003. Brain drain en Suisse Les régions de montagne perdent leur main d'œuvre hautement qualifiée. Cahier no 176, juillet 2003.

en outre plausible que des régions participantes, dans lesquelles les partenaires suisses jouent un rôle important, alignent leurs programmes opérationnels plus étroitement aussi sur les composantes économiques, afin que davantage de projets puissent recevoir une aide. Divers points n'ont cependant toujours pas été éclaircis. En premier lieu, la promotion de régions urbaines dans la NPR n'est pas prévue dans la mesure où il n'y a pas d'effets pour des zones rurales. Une intégration renforcée entraînerait, dans le volet territorial aussi, des adaptations et n'aiderait plus que des régions agricoles ou des coopérations ville-campagne. Par ailleurs, on ne sait pas comment les partenaires européens réagissent à l'établissement des propres priorités d'un pays, qui ne concordent pas avec celles de l'UE ou des programmes opérationnels concernés. Troisièmement, dans quelle mesure les cantons sont disposés à reprendre à leur charge le financement (intégral) de projets Interreg qui sont dépourvus de toute focalisation économique et pour lesquels la Confédération exclut donc toute aide? La question demeure ouverte aussi.

- › B. La Confédération **continue à encourager des projets Interreg indépendamment des nouvelles priorités de la politique régionale**. Ainsi, l'intégration d'Interreg dans la politique régionale ne serait pas intensifiée. Les exigences posées à des projets de politique régionale dans des régions frontalières urbaines et dans des zones rurales/régions de montagne sont différentes. Une politique régionale cohérente avec des exigences plus homogènes et des grands axes ciblés pour l'économie régionale ne sera pas mise en oeuvre.
- › C. La Confédération continue à soutenir des **projets Interreg**, mais concentre davantage son engagement sur les **composantes économiques**, conformément aux programmes opérationnels formulés par les régions respectives. La procédure suivante serait envisageable: La Confédération met au point à l'attention des régions un concept-cadre qui fixe les exigences pour un cofinancement de sa part. En une deuxième phase, les régions peuvent, se fondant sur ce concept-cadre, intégrer les objectifs de politique régionale et les champs thématiques dans les programmes opérationnels. Les projets y relatifs seront ensuite soutenus par la Confédération. Afin de conserver à peu près la répartition actuelle des charges entre la Confédération et les cantons, il serait concevable que la Confédération augmente les taux de contribution pour "ses" projets taillés à la mesure de la NPR, et les réduise pour d'autres projets.
- › D. La Confédération encourage **des projets transfrontaliers, conformes à la NPR, hors du cadre d'Interreg**. Elle ne doit pas alors s'aligner sur les priorités des programmes opérationnels, et elle peut se concentrer sur des thèmes qui sont prévus dans la nouvelle politique régionale. Le cas échéant, on ne saurait pas comment les partenaires européens ré-

agiraient à cela ou si pour eux, une coopération hors cadre Interreg serait vraiment envisageable, aussi longtemps que ces moyens financiers seraient accessibles du côté UE.

### **Conclusion**

Interreg poursuit des buts de politique régionale, et il est en principe judicieux que cette initiative communautaire (en termes de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale) soit intégrée le mieux possible dans la nouvelle politique régionale. Mais si la Confédération réduit son engagement à des projets dotés d'une orientation "économie régionale", il faut s'attendre à une opposition des cantons et des acteurs Interreg. Il y a également lieu de réfléchir au signal politique que la Confédération donnerait, à l'intérieur comme à l'extérieur, en réduisant son engagement sur le plan thématique. Aujourd'hui déjà, la contribution de la Suisse aux programmes Interreg est sous-dimensionnée par rapport à ses partenaires étrangers. Si la Confédération avait tendance à se retirer à l'avenir et à ne plus encourager que des projets à orientation économique, ceci devrait faire l'objet d'une observation attentive à l'étranger (pays voisins). La Confédération affaiblirait de la sorte ses objectifs en matière de politique d'intégration. Déjà du seul point de vue conceptuel, il y a des problèmes: la NPR exclut la promotion de régions urbaines dans la mesure où il n'y a pas d'incidences pour les régions rurales. Mais les régions transfrontalières d'importance sont de caractère urbain (par ex. Bâle, Genève, Tessin). Soit la Confédération ne soutient plus aucun projet Interreg dans ces régions, soit elle abandonne ses critères de promotion NPR.

Afin d'intégrer malgré tout les orientations de la NPR dans Interreg, il y a lieu de développer des alternatives. Il serait par exemple plausible que la Confédération explique bien sa NPR aux régions et les invite à prendre en considération ce concept dans les programmes opérationnels. Les projets concordant avec la NPR pourraient faire ensuite l'objet d'un soutien financier accru de la part de la Confédération. Il serait possible également que la Confédération, en concours avec les régions, donne son appui à de propres projets stratégiques. La base de cette option pourrait résider dans les conventions-cadres telles qu'elles sont prévues dans la NPR entre la Confédération et les cantons.

## **3.2. INTERREG ET LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2002**

La stratégie de développement durable 2002 entend intégrer les principes du développement durable dans le plus grand nombre possible de domaines politiques. Elle représente donc une superstructure dont les principes doivent orienter les politiques sectorielles. Font

partie intégrante de la stratégie les Lignes directrices de la politique de développement durable et les 10 domaines d'intervention ainsi que les mesures d'accompagnement (Conseil fédéral 2002).

Sur le plan thématique, il en résulte plusieurs interfaces au programme Interreg, qui est largement déployé et englobe des thèmes économiques, écologiques et sociaux (volet III A). Il convient de mentionner en particulier les domaines d'intervention 3 (formation, recherche, technologie), 6 (environnement et ressources naturelles), 7 (développement territorial et urbanisation) et 8 (mobilité). La coopération transfrontalière intercantonale et internationale est mentionnée dans quelques mesures de la stratégie de développement durable. Méritent d'être mentionnés à cet égard le renforcement du système international de l'environnement ainsi que le programme de mesures "Aménagement durable du territoire", dans lequel des impulsions doivent être données pour une coopération transfrontalière intercantonale et intercommunale accrue dans le domaine de l'aménagement du territoire. Au total, la coopération transfrontalière encouragée dans le cadre d'Interreg III A ne sera guère visée par la stratégie de développement durable, puisqu'on trouve au premier plan des mesures à l'intérieur de la Suisse et des mesures dans le contexte global.

### **Conclusion**

Le développement durable ainsi que ses trois dimensions sont mentionnés explicitement ou implicitement dans tous les programmes opérationnels Interreg III. Quant au contenu, on peut reconnaître de nombreux parallèles. La dimension territoriale d'Interreg et la stratégie de développement durable ne se recoupent cependant que de manière limitée car la coopération transfrontalière d'Interreg III A opérant dans des zones restreintes n'est pratiquement pas mentionnée dans la stratégie de développement durable.

### **3.3. INTERREG ET LA CONVENTION DES ALPES**

La Convention sur la protection des Alpes (Convention des Alpes) est un traité de droit international public conclu par huit Etats alpins (l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, le Liechtenstein, Monaco, la Suisse, la Slovénie). Les Parties contractantes "assurent une politique globale de préservation et de protection des Alpes en prenant en considération de façon équitable les intérêts de tous les Etats alpins, de leurs régions alpines ainsi que de la Communauté économique européenne tout en utilisant avec discernement les ressources et en les exploitant de façon durable." (article 2 de la Convention des Alpes). Pour atteindre ces objectifs, les Parties contractantes veulent prendre des mesures dans divers domaines,

dont l'exécution est fixée dans des protocoles. Ces domaines sont: population et culture, aménagement du territoire, qualité de l'air, protection du sol, régime des eaux, protection de la nature et entretien des paysages, agriculture de montagne, forêts de montagne, tourisme et loisirs, transports, énergie, déchets.

Les interfaces avec Interreg existent à différents niveaux, en particulier dans les domaines de la population et de la culture, de l'aménagement du territoire et du développement durable, du tourisme et des loisirs ainsi que des transports. Sont les plus importantes les interfaces entre la Convention des Alpes et le programme Interreg III-B Espace alpin, qui vise à promouvoir la coopération dans l'Espace alpin dans les secteurs du développement territorial, des transports et de l'exploitation durable des ressources naturelles et du patrimoine culturel.

### **Conclusion**

Sous l'angle du contenu, de nombreux points de concordance apparaissent entre la Convention des Alpes et le programme Interreg, notamment le programme III B Espace alpin. Mais la focalisation diverge légèrement. En effet, alors qu'Interreg place l'utilisation de l'Espace alpin au premier plan et aimerait clairement positionner aussi cette région en tant qu'espace compétitif sur le plan de l'économie et de l'habitat, la Convention des Alpes vise prioritairement la protection des régions alpines et la préservation de l'écosystème alpin contre les effets de la pollution. Quant au genre de coopération dans l'Espace alpin, aucune comparaison ne peut être faite, car la coopération ne sera pas traitée dans les protocoles de la Convention des Alpes.

## **3.4. INTERREG ET LA POLITIQUE DES AGGLOMÉRATIONS**

Déjà dans les Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse ainsi que dans le message relatif à la nouvelle orientation de la politique régionale, la Confédération a souligné l'importance des villes et des agglomérations pour le développement social et économique de la Suisse. Le rapport adopté en 2001 au sujet de la politique fédérale des agglomérations a concrétisé cette nouvelle orientation et fixé les buts, options d'action et mesures pour une politique des agglomérations (Conseil fédéral 2001).

En mettant en oeuvre sa politique des agglomérations, la Confédération aimerait:

- › fournir une contribution au développement durable dans l'espace urbain de la Suisse;
- › garantir l'attrait des régions urbaines et assurer aux habitant-te-s une grande qualité de vie;

- › défendre le réseau polycentrique existant de petites, moyennes et grandes villes et agglomérations;
- › contribuer à limiter l'extension territoriale des agglomérations, promouvoir le développement de l'urbanisation vers l'intérieur et structurer les régions urbaines.

En vue de la mise en œuvre des buts, une stratégie a été présentée qui se fonde sur cinq axes d'intervention:

- › **Orientation des domaines de la politique sectorielle sur les agglomérations:** les domaines politiques importants pour les agglomérations, comme l'organisation du territoire, les transports, l'environnement, la politique sociale doivent davantage tenir compte des besoins des agglomérations et faire l'objet d'une meilleure coordination.
- › **Coopération verticale:** la coordination entre les mesures à l'échelon de la Confédération, des cantons et communes sera garantie par la Conférence tripartite sur les agglomérations.
- › **Coopération horizontale:** la Confédération crée des incitations (par ex. avec le soutien de projets-modèles) pour une meilleure coopération au sein des agglomérations.
- › **Intégration du réseau de villes et agglomérations suisses dans le réseau des villes européennes:** pour que ceci soit possible, les travaux doivent être poursuivis en vue de la connexion aux réseaux européens de chemins de fer à grande vitesse ainsi que de la participation à INTERREG III.
- › **Information, échange d'expériences et sensibilisation pour la réalité urbaine de la Suisse**

Des interfaces avec Interreg existent au plan du territoire et du contenu. Certes, le programme Interreg ne se concentre sur les régions urbaines que dans quelques régions participantes ou volets<sup>21</sup>. Les aspects de la stratégie esquissée dans la politique des agglomérations seront cependant développés dans plusieurs projets Interreg. Il y a lieu de mentionner en particulier l'intensification de la coopération horizontale dans les agglomérations ainsi que l'intégration du réseau de villes et agglomérations suisses dans le réseau des villes européennes. Interreg y est cité explicitement en tant qu'instrument possible dans le cadre de la politique des agglomérations. Un exemple typique de l'étroite connexion des deux politiques réside dans le projet Interreg "Agglomération trinationale de Bâle" qui, construit sur Interreg II, est poursuivi dans le cadre d'Interreg III et reconnu simultanément à titre de projet modèle de la politique des agglomérations.

<sup>21</sup> Ce sont les régions III B Europe du nord-ouest et Méditerranée occidentale ainsi qu'Interreg III C (coopération interrégionale dans le domaine du développement urbain).

### **Conclusion**

Bien que l'accent territorial d'Interreg et celui de la politique des agglomérations soient distincts, il existe dans la mise en application d'Interreg III de forts points de rattachement dans tous les volets de programmes. En particulier dans le domaine d'une coordination horizontale renforcée dans des zones urbaines transfrontalières et dans la mise en réseau de villes en Europe, Interreg peut apporter une contribution importante aux buts de la politique des agglomérations.

## **4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

### **4.1. CONCLUSIONS**

#### **Conception**

- › 1. Interreg apporte une contribution importante au renforcement et à la consolidation de la coopération transfrontalière et transnationale. Dans les cantons frontaliers surtout, Interreg est un moyen important d'améliorer la collaboration dans tous les domaines auxquels il s'applique.
- › 2. Le programme est bien, voire très bien rodé, surtout dans les régions très urbanisées où l'interdépendance économique et les imbrications socioculturelles sont tangibles, mais également dans d'autres régions ayant une longue tradition de coopération transfrontalière. Notamment approfondie grâce à Interreg III, cette coopération s'est aussi intensifiée, et son niveau est supérieur à ce qu'il était à l'époque d'Interreg II. En outre, elle s'est territorialement élargie et s'étend maintenant aux cantons de l'intérieur. Il convient ici de relever en particulier l'engagement de la Suisse centrale dans le programme Interreg III B.
- › 3. Compte tenu des moyens dont dispose la Confédération, la participation suisse au programme Interreg III se déroule avec beaucoup de succès: dans toutes les régions concernées par le programme III A avec participation suisse comme dans les programmes d'Interreg III B, les moyens alloués au départ sont déjà épuisés ou le seront sous peu. Ce «succès» du programme peut tenir pour une part au fait que les régions voisines disposent de moyens financiers nettement plus importants. Mais il est incontestable que le programme suscite généralement en Suisse un grand intérêt et que les Suisses sont appréciés à l'étranger pour leur participation très active.
- › 4. Dans tous les programmes, le taux d'utilisation des fonds est plus élevé en Suisse que dans l'UE, ce qui pourrait entraîner quelques problèmes à moyen terme, car les partenaires

suisse risquent d'avoir de la peine à financer leur participation vu qu'ils ne reçoivent plus que de faibles contributions – voire aucune contribution du tout – pour de nouveaux projets.

- › 5. Les objectifs et le programme d'Interreg sont dans l'ensemble jugés bons et importants par tous les milieux intéressés. Ceux-ci mettent au premier plan, parmi les objectifs d'Interreg, celui qui touche la politique d'intégration; par contre, ils ne perçoivent guère l'importance des objectifs concernant la politique régionale et la politique d'organisation du territoire.
- › 6. La priorité conférée aux volets A et B du programme prête parfois à controverse. Certains représentants du volet A plaident quelquefois pour qu'un plus grand poids soit donné à Interreg III A sur le plan financier; d'autres, qui représentent le volet B, souhaiteraient au contraire une redistribution des fonds en faveur d'Interreg III B. Compte tenu de situations différentes au départ et de la façon dont les projets se sont développés jusqu'ici, aucune redistribution des moyens financiers ne s'impose :
  - › III A: ce volet du programme est bien rodé et donne des résultats de haute qualité dans les régions où la coopération est effective depuis de nombreuses années. Les projets sont réalisés d'autant plus vite et les moyens mis à disposition par la Confédération ont été assez rapidement utilisés.
  - › III B: ce nouveau volet a besoin de temps pour se développer, car il ne peut pas s'appuyer sur des structures de coopération déjà établies. Après une phase de démarrage difficile, de nombreux projets avec participation suisse ont été approuvés. La participation de la Suisse à Interreg III B apparaît d'autant plus judicieuse que les thèmes prioritaires du programme Espace alpin ne peuvent être traités sans être considérés dans un contexte territorial plus vaste. L'ARE n'a toutefois pas encore pu mener à bien les projets dits stratégiques.
- › 7. Le volet Interreg III C, qui a démarré tardivement, doit d'abord se faire connaître. L'apport supplémentaire qu'il représente est encore difficile à évaluer vu la modicité des moyens financiers et l'important investissement nécessaire à la mise en place des structures du programme.
- › 8. La coopération avec les pays partenaires et avec l'UE est, dans l'ensemble, jugée très positive de part et d'autre. Le fait que la Suisse n'est pas membre de l'UE implique des structures séparées, d'où une certaine redondance sur le plan administratif. Mais la portée de cette duplication est quasiment insignifiante en comparaison avec les coûts des structures du programme pour l'UE.

- › 9. Il y a cohérence entre Interreg et la politique régionale et d'organisation du territoire de la Confédération. Une focalisation accrue d'Interreg III A sur la nouvelle politique régionale est envisageable. Cela impliquerait toutefois une concentration marquée sur un champ thématique, celui de la compétitivité, et – vraisemblablement – sur un champ territorial donné, celui des zones rurales, ce qui n'enthousiasmerait guère les cantons, ni probablement les régions voisines.

### Exécution

La mise en œuvre du programme Interreg III peut, au fond, être jugée positive. On relèvera que la coopération entre les cantons, les organes régionaux de coordination et la Confédération est en général efficace et bien axée sur les objectifs à atteindre. Les problèmes qui se posent, sur le plan de l'exécution, sont essentiellement les suivants:

- › 1. Le fait que la compétence est répartie entre deux offices fédéraux semble actuellement compliquer les choses et, pour certains, n'est pas compréhensible. Entre les deux offices, de légères tensions se font sentir, qui n'ont cependant guère d'incidence sur l'exécution du programme. La répartition des tâches et des rôles, de même que les processus de collaboration, manquaient parfois un peu de clarté ou s'avéraient trop compliqués. Ces problèmes, plutôt mineurs, ont été identifiés par les deux offices fédéraux, et certains ont pu trouver rapidement une solution.
- › 2. De légères difficultés sont survenues dans la **coopération entre la Confédération et les cantons** en ce qui concerne la décentralisation du volet III A. L'autonomie des cantons en matière d'exécution, plus poussée que pour Interreg II, ne correspond manifestement pas encore à la répartition des rôles qu'escomptaient certains cantons. Pour quelques-uns d'entre eux, la Confédération exerce, directement ou indirectement, une influence excessive sur le contenu des projets, en particulier dans les régions des programmes France-Suisse et Italie-Suisse. En outre, on ne sait manifestement pas de manière claire ce qui se passerait en cas de divergences de vues entre le seco et les cantons.
- › 3. Les **cantons non frontaliers** ont des intérêts différents en matière de coopération transnationale (III B). A cet égard, les cantons de Suisse centrale sont très actifs, tandis que d'autres cantons de l'intérieur n'ont guère de moyens à consacrer à la coopération transnationale.
- › 4. La répartition des rôles et l'harmonisation entre coordinateurs et représentants cantonaux sont jugées globalement bonnes par les deux catégories d'acteurs.

- › 5. Le **soutien apporté aux porteurs de projets par les organes régionaux de coordination (III A) et la Confédération (ARE)** est dans l'ensemble positif. Dans le volet A, les porteurs ont besoin de moins d'information et de soutien que dans le nouveau volet B. Les promoteurs des projets faisant partie du volet B sont très satisfaits du soutien de l'ARE. Mais un rôle plus actif de cet office est souhaité en ce qui concerne la conception intrinsèque des projets stratégiques.
- › 6. Le **controlling** est pratiqué de manière très différente selon les régions participantes. Vu que les exigences de la Confédération ne sont pas définies de manière très précise, certains coordinateurs ne savent pas exactement sous quelle forme présenter les données qu'ils doivent fournir à la Confédération. Certains promoteurs de projets souhaitent savoir plus clairement quels documents ils doivent fournir aux organes régionaux de coordination.
- › 7. Les mesures nationales d'accompagnement sont, du point de vue des acteurs Interreg interviewés, généralement adéquates, même si elles sont chères. Le site Internet, à titre de principal instrument de communication, est manifestement utile aux intéressés et donne une bonne vue d'ensemble aux promoteurs de projets sur le programme Interreg. Pour l'information du grand public, le site Internet apparaît cependant peu judicieux, s'adressant avant tout aux initiés.
- › 8. Comme il a déjà été constaté dans l'évaluation finale d'Interreg II, les projets Interreg ne sont guère perçus par le grand public. Ceci peut être imputable en premier lieu au type de projets. Des projets qui tendent à une coopération plus étroite au plan administratif ont un impact plutôt modeste à l'extérieur. Par contre, les projets qui lancent une prestation de service concrète pour le public (par ex. la carte journalière Euregio, des projets concrets de rencontres), obtiennent rapidement cet impact. D'autre part, l'effet relativement modeste à l'extérieur peut également résulter des moyens et capacités limités. Certes, tous les projets prévoient des postes au budget pour le travail d'information du grand public, mais les moyens ne suffisent pas, ou alors, ils doivent être affectés, selon les promoteurs de projets, aux travaux du projet proprement dit.
- › 9. Les **mesures d'accompagnement régionales** sont à des stades différents (Italie – Suisse: site Internet non encore opérationnel en décembre 2003), mais sont jugées bonnes dans l'ensemble. En raison de l'épuisement des moyens financiers, le travail d'information du grand public dans les régions est d'un niveau relativement bas. Des efforts plus intenses au plan transrégional et national pour l'information d'un plus large public sur la base d'exemples de projets concrets devraient faire l'objet d'un examen.

### Perspectives financières

L'UE offre aux régions voisines de la Suisse un appui financier bien plus important que la Confédération. Avec Interreg III A, l'UE offre six fois plus de moyens et même, dans les programmes de l'Espace alpin sous Interreg III B, 26 fois plus. Compte tenu de la forte participation de la Suisse aux programmes, les moyens de la Confédération seront bientôt épuisés et il n'y en aura plus pour de nouveaux projets. Pour remédier à cette situation il faudrait soit que les cantons augmentent leurs contributions ou – ce qui, au vu des situations budgétaires dans les cantons, est plus probable – que la Suisse renonce à participer (de manière substantielle) à de nouveaux projets dans la deuxième partie d'Interreg III. Les régions voisines devraient en accepter les conséquences, mais n'y sont pas inconditionnellement favorables. Le cas échéant se pose également la question de principe du sens des programmes I-CH et F-CH, si la Suisse ne fournit plus que des prestations symboliques aux projets communs dans le seul objectif que du côté de l'UE, les fonds destinés à ces programmes puissent véritablement être utilisés.

### Projets

- › 1. **Choix des projets** : La qualité des projets et la procédure de choix sont considérés, en partie, insuffisantes. On critique d'une part le fait que l'on ne fixe pas suffisamment les points prioritaires et que la procédure de choix est peu transparente. Au vu du nombre limité des interviews par région participante, il n'est cependant pas possible de déterminer si cette critique porte sur certaines régions ou représente une perception générale. L'épuisement rapide des moyens financiers suisses pourrait représenter un inconvénient dans la mesure où, sur toute la durée du programme, ce ne sont pas nécessairement les meilleurs projets qui sont choisis du point de vue qualitatif. Une pratique d'autorisation des projets basée sur la retenue et sur une très haute qualité aurait peut-être été judicieuse. Comme les projets ne sont toutefois pas choisis du seul côté suisse, et que les régions voisines (doivent avoir) ont d'autres intérêts, la marge de manoeuvre est limitée.
- › 2. Les projets III A autorisés couvrent au total un **contenu largement diversifié** avec certains accents, dans les régions participantes. Le choix des thèmes est cependant jugé trop vaste dans certaines régions, car les priorités sont conçues très largement dans les programmes opérationnels.
- › 3. **Promoteurs de projets** : les administrations et les institutions proches des administrations sont toujours plus fortement impliquées dans des projets Interreg III que les institu-

tions privées. Pour les acteurs privés, la barre est fixée trop haut pour faire aboutir des projets (processus sans fin, indemnisation financière inadéquate).

### Impacts des projets

A propos des effets des projets, seules des déclarations d'ordre général et sommaires sont possibles. L'impact au stade des projets ne peut pas être évalué.

- › 1. Interreg III engendre une intensification et un approfondissement de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. De nombreux projets offrent une base pour le maintien et le développement de la coopération entre les partenaires.
- › 2. Sans contribution de la Confédération, la Suisse y prendrait part plutôt ponctuellement et probablement dans une moindre mesure. Il faut noter que la contribution de la Confédération agit comme un puissant catalyseur et fait que la grande majorité des cantons participent bien plus activement qu'à défaut de telles contributions.

### Application des recommandations issues de l'évaluation d'Interreg II

Les recommandations concernant la **distribution des moyens** ont été pour la plupart appliquées. La claire répartition des fonds entre les volets A, B et C ainsi qu'entre les projets et les moyens d'accompagnement de l'assistance technique est garantie. Dans quelle mesure est appliquée la recommandation de dépenser ces moyens afin que la compétitivité des régions soit encouragée ? Il n'est pas possible d'en juger sur la base des effets économiques limités sur le plan régional et dans le cadre d'une évaluation intermédiaire.

Le **travail d'information du grand public** a certes été plus intense dans l'ensemble, les projets et le programme demeurant toutefois, comme par le passé, relativement peu connus du public. A cet égard, il y a donc lieu de constater que les recommandations de l'évaluation finale d'Interreg II n'ont pas encore été entièrement traduites dans la réalité. De plus, le champ des effets recherchés ne s'est pas encore étendu de manière déterminante.

Les recommandations en vue de la **coordination** entre les deux offices fédéraux concernés ont été, l'un dans l'autre, suivies. La répartition des tâches et des fonctions est relativement claire, mais il y a encore des possibilités d'amélioration.

La coopération subsidiaire entre la Confédération et les cantons a été affinée. Il subsiste toutefois un besoin de répartition plus claire des compétences et des rôles respectifs. En l'occurrence, il s'avère que pour certains cantons, la participation de la Confédération à la définition de la stratégie dans les régions, par exemple, n'est pas sans autre compatible avec le rôle accru que recherchent les cantons.

## 4.2. RECOMMANDATIONS

- › 1. Le programme Interreg est bien ancré dans les régions. La contribution de la Confédération constitue un pilier important pour la participation de la Suisse à Interreg et entraîne des financements supplémentaires dans les régions. Le programme concorde avec les objectifs politiques importants de la Confédération. Dans l'optique du soutien nettement plus fort accordé par l'UE à Interreg et de l'épuisement rapide des moyens mis à disposition par la Suisse, une **plus grande contribution de la Confédération se justifierait**.
- › 2. Comme dans la plupart des programmes, presque tous les moyens sont utilisés, il faudrait – pour la deuxième partie du programme – rechercher dans les cantons et les régions des stratégies de financement optimales et des **options dans les sources de financement**.
- › 3. Le programme n'a pas encore trouvé le champ d'influence plus large qui est recherché. Les projets sont toujours soutenus par des offices publics ou par des services proches de l'administration. Le programme est par ailleurs peu présent auprès du grand public. Durant la deuxième partie d'Interreg III, des projets sélectionnés tant à l'échelon de la Confédération qu'à celui des régions devraient gagner en notoriété. Il serait éventuellement possible de gagner de manière ciblée des institutions privées à la cause d'Interreg. Dans le cadre des mesures d'accompagnement nationales et régionales, la **communication** devrait se concentrer sur ces aspects. En même temps, la conscience de l'importance des programmes pour la politique d'intégration, pour la politique régionale et pour la politique d'organisation du territoire peut donc être ancrée plus largement. Il y aurait également lieu de tendre à une action commune et/ou harmonisée entre la Confédération, les cantons et les coordinateurs régionaux.
- › 4. Quant à l'**exécution** des programmes, il s'agit **d'éliminer les points faibles** constatés, dans la mesure où ils ne l'ont pas déjà été.
  1. Une coopération plus étroite entre l'ARE et le seco.
  2. Une définition précise de la répartition des compétences et des rôles entre la Confédération et les cantons.
  3. Des instructions claires et uniformes de la part de la Confédération pour le controlling ou un meilleur recours au controlling au niveau des programmes, une meilleure documentation centrale des projets (par ex. liste des projets).
  4. Un examen de la stratégie des mesures d'accompagnement avec nette focalisation d'une part sur les besoins des porteurs de projets (par ex. pour le site Internet) et

d'autre part, sur une information ciblée d'un plus large cercle à l'appui d'exemples de projets.

5. Une définition claire des contributions au financement de la part de la Confédération et des exigences posées aux cantons pour que les diverses régions participant aux projets puissent être mises, autant que faire se peut, sur un pied d'égalité.
  6. Les dépenses prévues par les cantons pour Interreg devraient être inscrites explicitement dans la planification budgétaire des cantons.
- › 5. Pour les programmes qui suivront, il faudrait examiner l'opportunité d'une **plus grande concentration thématique** des projets dans les régions. Ceci pourrait améliorer l'efficacité et le rayonnement des programmes.
  - › 6. Une orientation renforcée des fonds fédéraux Interreg III A vers **la nouvelle politique régionale** peut s'avérer en principe pertinente. Une délimitation thématique et territoriale selon les critères de promotion de la nouvelle politique régionale ne devrait cependant guère trouver d'acceptation et se heurterait à des problèmes de mise en oeuvre. Des approches alternatives pourraient toutefois être examinées, qui entraîneraient de plus fortes synergies, par ex. par la coopération de la Confédération et des régions dans l'élaboration des programmes opérationnels ou par des taux de contributions échelonnés pour ce qui concerne l'aide de la Confédération.
  - › 7. Après un départ un peu lent, le volet **III B** a pris un bel essor. Le **lancement de projets stratégiques** par l'ARE est toujours en suspens. Comme le volet n'est pas encore très connu, qu'il est plus difficilement compréhensible et qu'il ne rencontre pas l'acceptation de tous, les séances d'informations proposées en fonction de projets sont d'une importance vitale.
  - › 8. Les constats faits pour le volet **III B** valent à plus forte raison pour le volet **III C**. Il s'agit en l'espèce pour le seco de mieux informer et **de fournir un soutien plus actif aux porteurs de projets**.
  - › 9. Il n'y a pas besoin pour l'instant de modifier les moyens financiers provenant de la réserve et destinés aux volets et programmes.